

CONSULTATION SEULEMENT

Rapport annuel pour l'année se terminant le 31 mars 1976

CAISI
1976

Secrétariat d'Etat



Secrétariat
d'Etat

Secretary
of State

SECRETARIAT D'ÉTAT

Rapport annuel pour l'année
se terminant le 31 mars 1976

P.G. - BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction.....	1
Cadres supérieurs du Secrétariat d'État en date du 31 mars 1976.....	2
Organigramme.....	3
Organismes fédéraux rattachés au Secrétariat d'État.....	4
Secteur des affaires culturelles	
Direction générale des arts et de la culture.....	5
Direction générale de l'aide à l'éducation.....	14
Direction générale des programmes de langues.....	19
Bureau des traductions.....	25
Secteur de la citoyenneté et du civisme	
Direction générale de la politique.....	32
Direction générale des programmes.....	34
- Direction de la participation des citoyens.....	34
- Direction des groupes minoritaires de langue officielle.....	37
- Direction des programmes de promotion de la femme.....	42
- Direction du multiculturalisme.....	44
- Direction des citoyens autochtones.....	49
Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté.....	54
Secteur de la gestion intégrée	
Secrétariat du Ministère.....	55
Direction générale de la planification, des systèmes et des services.....	56
Direction générale du personnel.....	58

	<u>Page</u>
Direction générale de l'information.....	59
Direction de la vérification financière et du contrôle des opérations.....	61
État comparatif des revenus et des dépenses.....	62

INTRODUCTION

Le Secrétariat d'État est chargé des questions liées aux arts et à la culture, à la citoyenneté et au civisme. Il est aussi responsable de l'expansion du bilinguisme en dehors de la Fonction publique fédérale, de l'aide à l'éducation, de la traduction et du protocole officiel. Le présent rapport expose les activités de toutes les directions du Ministère, depuis le 1^{er} avril 1975 jusqu'au 31 mars 1976.

Le portefeuille du Secrétaire d'État comprend également les conseils, sociétés, commissions et autres bureaux dont les noms figurent à la page 4, mais ces organismes publient leur propre rapport annuel.

CADRES SUPÉRIEURS DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT
EN DATE DU 31 MARS 1976

Secrétaire d'État: l'honorable J. Hugh Faulkner
Ministre chargé du multiculturalisme: l'honorable John Munro
Sous-secrétaire d'État: André Fortier
Sous-secrétaire d'État adjoint, Affaires culturelles: Peter Roberts
Sous-secrétaire d'État adjoint, Citoyenneté et civisme: André Renaud
Sous-secrétaire d'État adjoint, Gestion intégrée: Gerald Rayner

Affaires culturelles

Directeur général, Arts et culture: Warren Langford
Directeur général, Aide à l'éducation: Robert Lachapelle
Directeur général, Programmes de langues: Jane Dobell
Surintendant, Bureau des traductions: Paul Larose

Citoyenneté et civisme

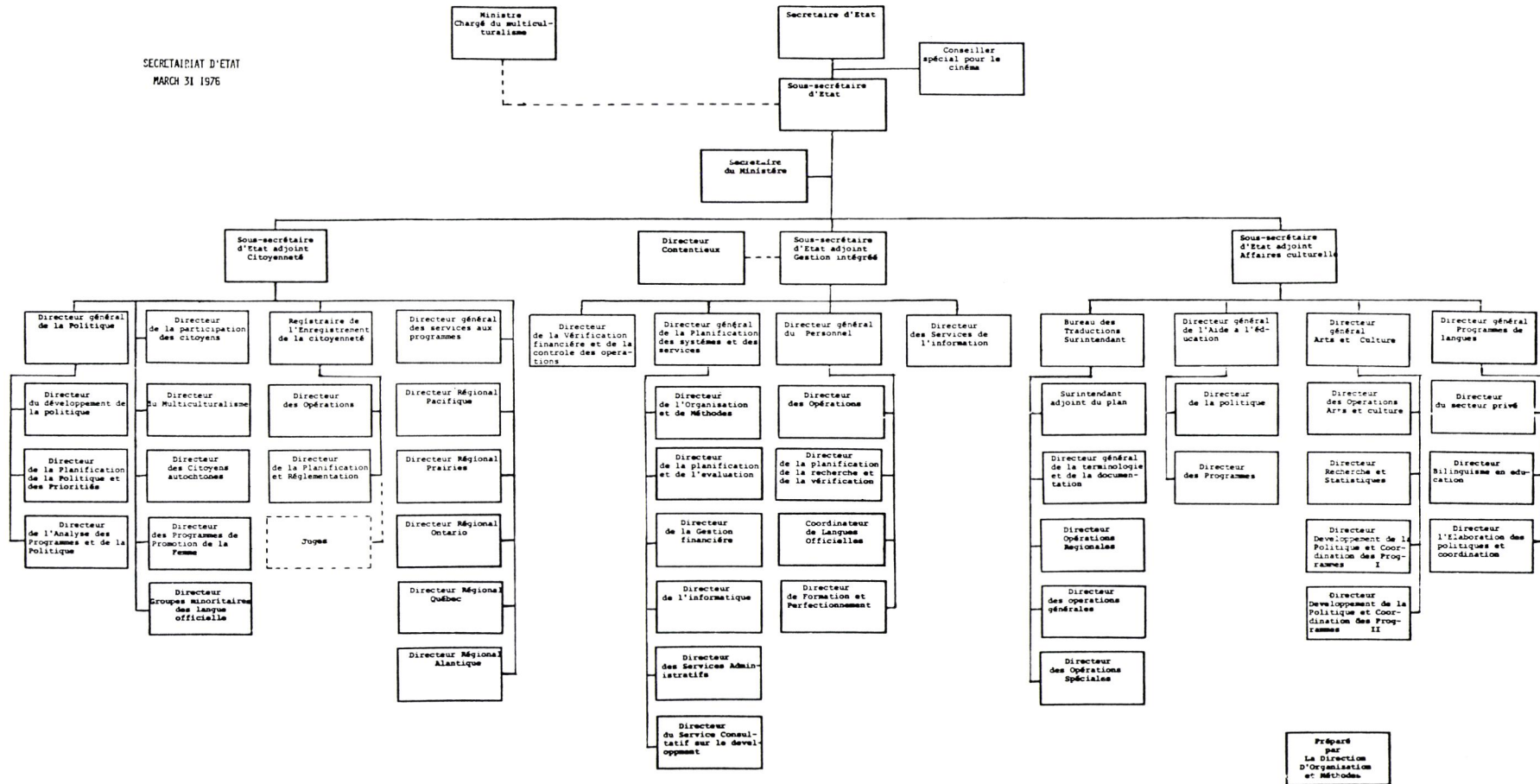
Directeur général, Politique: Stewart Goodings
Directeur général, Programmes: Maurice Héroux
Registraire, Citoyenneté canadienne: Robert Nichols
Directeur régional, région du Pacifique: Max Beck
Directeur régional, Prairies: Edward Sexsmith (intérimaire)
Directeur régional, Ontario: George Cromb
Directeur régional, Québec: Pierre Émond
Directeur régional, provinces de l'Atlantique: Gregory Donovan

Gestion intégrée

Secrétaire du Ministère: Bernard Forestell
Directeur général, Planification, systèmes et services: Clement Hobbs
Directeur général, Administration du personnel: Marc Sénécal
Directeur, Service de l'information: Earl McCarthy (intérimaire)
Directeur, Vérification financière et contrôle des opérations: Sam Albert

* Jusqu'en septembre 1975

SECRETARIAT D'ETAT
MARCH 31 1976



Préparé par
La Direction
d'Organisation
et Méthodes

ORGANISMES FÉDÉRAUX RATTACHÉS
AU SECÉTARIAT D'ÉTAT

Archives publiques du Canada

Bibliothèque nationale du Canada

Bureau du Commissaire à la représentation

Commission de la Fonction publique

Compagnie des jeunes Canadiens*

Conseil des arts du Canada

Corporation du Centre national des arts

Musées nationaux du Canada

Office national du film

Société de développement de l'industrie
cinématographique canadienne

Société Radio-Canada

* A cessé de fonctionner le 31 mars 1976

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS ET DE LA CULTURE

La Direction générale des arts et de la culture a pour but premier de conseiller le Secrétaire d'État et de l'aider à formuler et à améliorer la politique et les programmes qui permettent d'atteindre les objectifs nationaux en matière d'art et de culture, et d'encourager les organismes culturels fédéraux à collaborer efficacement à la réalisation de ces objectifs.

La Direction comptait deux divisions chargées de l'élaboration de la politique; la première était responsable de la politique de la radiodiffusion, du cinéma et de l'édition, la seconde, des musées et du patrimoine national, des arts d'interprétation et des arts plastiques. Une troisième division s'occupait de recherches et d'analyses, ce qui inclut la revue et l'analyse annuelles des prévisions de programmes et des budgets principaux des organismes culturels, ainsi que de la mise au point et de l'exécution, en collaboration avec Statistique Canada, d'un programme national de statistiques culturelles. Une quatrième division était chargée d'administrer les subventions et les contributions, d'appliquer la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, de diriger le programme Festival Canada et le Bureau des festivals du film, et de s'occuper des questions de protocole officiel et des événements spéciaux tels que les visites royales.

Radiodiffusion

Cette division a fourni aide et conseils au Secrétaire d'État qui est chargé, aux termes de l'article 4 de la Loi sur le Secrétariat d'État et des parties I et III de la Loi sur la radiodiffusion. Le Secrétaire d'État rend compte au Parlement de l'activité de la Société Radio-Canada, l'organisme qui assure le service national de radiodiffusion.

Pendant l'année, des agents de la Direction ont siégé au comité présidé par la Société Radio-Canada et chargé de mettre en oeuvre le Plan de rayonnement accéléré annoncé par le Secrétaire d'État en février 1974. Ce plan vise à étendre, d'ici cinq ans, le service national de radiodiffusion, dans l'une ou l'autre langue officielle, à toutes les localités canadiennes d'au moins 500 habitants.

Au cours de l'année à l'étude, un comité interministériel non officiel, présidé par la Direction, et réunissant le Conseil de la radio et de la télévision canadiennes, la Société Radio-Canada, le Conseil du Trésor et le ministère des Communications, s'est réuni plusieurs fois pour étudier la possibilité de remplacer par des émetteurs de la Société Radio-Canada les stations qui appartiennent à des collectivités et qui sont exploitées par celles-ci et qui retransmettent des émissions de Radio-Canada à l'aide des émetteurs de cette Société.

De même, un plan permettant d'utiliser et de distribuer davantage les émissions, une fois qu'elles ont été diffusées par la Société Radio-Canada, a été mis au point, de concert avec cet organisme. Ce programme est entré en vigueur en octobre 1975.

En 1975-1976, les agents de l'élaboration de la politique ont participé, avec la Société Radio-Canada, le ministère des Communications, le Conseil de la radio et de la télévision canadiennes et le ministère des Affaires indiennes et du Nord, à la mise au point du Plan de radiodiffusion dans le Nord.

De plus, le gouvernement a approuvé d'importants changements au mode de financement ainsi qu'aux plans et priorités de la Société Radio-Canada pour la période s'étendant de 1975 à 1980. D'autre part, la Direction a poursuivi son étude de la production et de la distribution d'émissions et plus particulièrement des conséquences que pourraient avoir sur le service national de radiodiffusion et sur le réseau canadien de radiodiffusion, les innovations technologiques et autres, comme la télévision à péage et le vidéodisque.

Cinéma

En 1975-1976, le Secrétaire d'État a annoncé plusieurs mesures nouvelles dans le cadre de la politique nationale du cinéma.

En vue de stimuler l'investissement dans la production de longs métrages canadiens, un nouveau règlement de l'impôt sur le revenu a été adopté. Il permet aux personnes qui investissent dans les longs métrages qui répondent aux critères concernant l'emploi de créateurs et de techniciens canadiens de déduire 100 pour cent de leur investissement au cours d'une même année.

Pour encourager l'accroissement de la production de longs métrages au Canada, le Secrétaire d'État a annoncé, en septembre 1975, qu'il avait signé un accord de coproduction avec le Royaume-Uni. Les réactions de l'industrie cinématographique indiquent que chacune de ces mesures engendrent effectivement l'effet escompté.

En vue d'assurer une diffusion plus large des longs métrages canadiens dans les cinémas du Canada, Famous Players Limited et Odeon Theatre (Canada) Limited ont accepté un système de contingentement qui garantit un minimum de quatre semaines de production de films canadiens, par salle et par année, dans leurs établissements. Suivant cet accord, c'est la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne qui surveillera l'application du système et qui en fera rapport au Secrétaire d'État.

Afin de promouvoir le développement de la politique nationale du cinéma sur une plus grande échelle, à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé, une étude spéciale de l'industrie cinématographique a été entreprise au milieu de l'année 1975. Son objectif premier est de produire un tableau analytique complet de la structure et du fonctionnement de cette industrie, dans les secteurs privé et public. Ses résultats permettront de juger des changements de principe à apporter et d'évaluer objectivement l'efficacité des mesures destinées à améliorer la coordination des activités de cinq organismes fédéraux s'occupant de cinéma.

Édition

Au cours de l'année à l'étude, une importante mesure législative concernant les périodiques, soit le projet de loi C-58, a été renvoyée à la Chambre des communes pour la troisième et dernière lecture, après que le Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts l'eut étudiée en détail et approuvée sans modification.

Ce projet de loi visait à supprimer de la Loi de l'impôt sur le revenu certaines dispositions en vertu desquelles les entreprises qui publient des annonces dans plusieurs périodiques étrangers, notamment le Time et le Reader's Digest ou Sélection du Reader's Digest, pouvaient déduire de leurs revenus les frais de cette publicité, comme dans les cas des annonces publiées dans des périodiques canadiens.

Par ailleurs, la Direction a fourni de l'aide à l'exportation d'ouvrages canadiens destinés à être vendus à l'étranger. Le consortium, connu sous le nom d'Association pour l'exportation du livre canadien, qui a des points de vente à Londres, à New York et à Paris, a reçu \$240,000 en 1975-1976 dans le cadre d'un programme de trois ans destiné à rendre l'Association autosuffisante.

Canada, telles que la rémunération des écrivains - par le système des bibliothèques - pour leur contribution à la culture canadienne, l'évolution du système de prêts entre bibliothèques et la possibilité d'aide financière fédérale directe ou indirecte aux bibliothèques publiques.

Arts d'interprétation et arts plastiques

Un événement important, cette année, dans le domaine des arts plastiques a été l'examen de l'industrie canadienne de l'artisanat qu'ont effectué en commun les fonctionnaires de la Direction avec ceux du ministère de l'Industrie et du Commerce. La Direction a également versé des fonds aux associations nationales, telles que la Conférence canadienne des arts et le Conseil canadien de l'artisanat.

Dans le secteur des arts d'interprétation, des subventions d'immobilisation ont été accordées pour répondre aux besoins de différentes troupes professionnelles, en contribuant à établir et à maintenir un réseau national d'installations des arts d'interprétation. Ces fonds pourraient servir à construire ou à acheter de nouvelles installations, à acheter ou à rénover des installations existantes, ou encore à acheter l'équipement de base (éclairage, son, sièges, loges, rideaux et climatisation. Cependant, les subventions ne peuvent servir à couvrir ni l'achat de terrains, ni les frais d'une production particulière (décors, accessoires, etc.), ni les frais de fonctionnement.

Ainsi, en 1975-1976, le Secrétaire d'État, reconnaissant la valeur culturelle de l'Orchestre symphonique de Vancouver, a pris des dispositions pour verser à la ville de Vancouver une somme de \$2 millions afin de lui permettre d'acheter et de rénover le Théâtre Orpheum pour en faire le foyer de cet orchestre.

Le programme a pour but d'améliorer le niveau des installations des arts d'interprétation au Canada et de réduire le plus possible les disparités régionales tant du point de vue de la qualité que de l'accessibilité des principales installations en cause.

Le nom des organisations en faveur desquelles des subventions ont été versées ou autorisées en 1975-1976 figure au tableau ; de son côté, le tableau indique le montant de l'aide générale allouée au cours de cette même année.

Recherche et analyse

En 1975-1976, la Direction a poursuivi, de concert avec Statistique Canada, la mise au point d'un programme de statistiques culturelles. Des relevés annuels ont été réalisés dans le domaine du livre et de l'édition ainsi qu'au sein des organisations qui s'adonnent aux arts d'interprétation. On a aussi effectué des relevés semi-annuels des musées, galeries et institutions connexes. Statistique Canada publie régulièrement les résultats de ces relevés et analyses. Cette année, la Direction a en outre chargé Statistique Canada de mener une enquête sur certaines activités de loisir pour compléter l'enquête sur la population active menée en octobre 1975. Les résultats en seront analysés, et le rapport sur le sujet paraîtra au cours de la prochaine année financière.

Les études approfondies de l'industrie cinématographique et de l'édition, que le Bureau des conseillers en gestion a effectuées au nom du Secrétariat d'État, ont constitué les principaux travaux de recherche de la Direction en 1975-1976. Les résultats de ces deux études seront publiés au début de l'an prochain. D'autre part, vers la fin de l'exercice financier, le Ministère a entrepris d'inventorier les activités fédérales en matière de patrimoine national.

La Direction a continué à analyser, pour le compte du Secrétaire d'État, les programmes et les dépenses du gouvernement fédéral au chapitre de la culture, et à lui donner son avis quant à la façon de répartir les ressources entre les divers organismes et programmes culturels fédéraux.

Bureau des événements spéciaux et Festival Canada

Le Bureau de Festival Canada a organisé, coordonné et réalisé le festival annuel qui se déroule dans la région de la capitale nationale le 1^{er} juillet. Le festival comprenait cette année des activités aussi variées que des soirées d'opéra au Centre national des arts et des courses internationales d'hydroglisseurs sur la rivière des Outaouais. Le Festival Canada a débuté le 1^{er} juillet par un spectacle et un feu d'artifice sur la colline du Parlement ainsi que par la fête des enfants qui a réuni 10,000 jeunes invités à la Résidence du gouverneur général. Il s'est terminé par un concert en plein air au théâtre de l'Astrolabe, situé derrière la colline parlementaire. Ce théâtre a présenté 32 soirées à un coût évalué à \$1.28 par auditeur et auxquelles ont assisté 70,000 personnes.

La Direction a prêté son concours à la célébration du centenaire de la Cour suprême du Canada en organisant, au Centre national des arts, la présentation d'une oeuvre originale écrite spécialement pour l'occasion.

En 1975 la ville de Hull a célébré le 175^e anniversaire de sa fondation et le centenaire de sa constitution en corporation. Le Bureau des événements spéciaux de la Direction a aidé les responsables à organiser et à exécuter le programme des fêtes. De même, un agent des événements spéciaux a été invité à siéger au comité organisateur chargé des fêtes du 150^e anniversaire de fondation de Bytown (Ottawa).

Au cours de l'année à l'étude, la Direction a collaboré avec l'équipe Arts et Culture du COJO à la préparation d'un programme d'activités relevant des arts d'interprétation et des arts plastiques devant se dérouler à Ottawa pour appuyer les Jeux olympiques de 1976.

Protocole officiel, hospitalité et conférences

La section Protocole officiel, hospitalité et conférences a participé à l'organisation de la visite de Son Altesse royale le Prince de Galles à Ottawa et aux Territoires du Nord-Ouest en avril 1975. Les préparatifs en vue de la visite de Sa Majesté la Reine du Canada en juillet 1976 ont été entrepris, et la section a fourni son concours aux cérémonies d'inauguration de l'aéroport international de Montréal à Mirabel.

Bureau des festivals du film

Le Bureau des festivals du film organise et coordonne la participation des films canadiens aux festivals nationaux et internationaux. Le Bureau des festivals produit du matériel d'information et de promotion sur chaque récent long métrage canadien et diffuse ce matériel dans les pochettes CINÉMA CANADA. Au moyen d'un intense programme d'information, le Bureau fait connaître les films canadiens au Canada et à l'étranger. En 1975, le Bureau a coordonné 424 inscriptions de films canadiens à 206 festivals, dans lesquels nos films ont remporté un total de 183 prix.

Au cours de l'année financière, le Bureau des festivals a accordé des subventions à 5 festivals de films canadiens, ainsi qu'à 2 manifestations cinématographiques canadiennes importantes. Le Bureau des festivals a organisé la participation canadienne à des festivals majeurs tenus à Cannes, à Chicago, à Moscou et à Téhéran.

Une analyse approfondie de l'industrie de l'édition au Canada vient d'être entreprise officiellement. Elle doit permettre de recommander au gouvernement des orientations susceptibles d'assurer la croissance régulière de cette industrie. De plus, les résultats d'un vaste programme de collecte et d'analyse de données statistiques sur l'industrie du livre, qui se déroule annuellement avec la collaboration de Statistique Canada et d'associations représentatives de l'industrie du livre, ont donné une plus grande portée à cette étude.

En 1975-1976, les projets d'établissement de nouvelles entreprises étrangères dans l'industrie du livre au Canada, ou de prise de contrôle de maisons d'édition canadiennes par des intérêts étrangers, ont été étudiés aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

De même, l'annexe C du Tarif des douanes et les articles 27 et 28 de la Loi sur le droit d'auteur ont continué d'être appliqués, de façon à interdire l'importation d'éditions étrangères d'ouvrages canadiens protégés par un droit d'auteur au Canada, ou d'ouvrages américains dont le permis de reproduction au Canada est détenu par un éditeur canadien.

Des agents du Ministère ont rencontré des représentants de l'édition et de la distribution en vue d'établir avec eux la possibilité d'instaurer un service commun de distribution à l'échelle nationale. Cette initiative permettrait la mise en vente des périodiques et livres de poche ordinaires canadiens dans les localités où l'on peut rarement sinon jamais se les procurer.

Patrimoine culturel et national

Au cours de l'exercice financier, la Direction a entrepris une étude des politiques, activités et programmes fédéraux concernant le patrimoine culturel et national; les recherches ont porté sur 52 ministères et organismes fédéraux qui s'occupent directement ou indirectement de ce domaine.

Le projet de loi C-33, intitulé Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, a reçu la sanction royale le 19 juin 1975. Elle a paru dans le Volume I, numéro 9, de la Partie III de la Gazette du Canada et entrera en vigueur à une date qui sera fixée par proclamation. Toutes les questions touchant cette loi relèveront alors du Secrétariat d'État.

Des membres de la Direction, en collaboration avec des représentants de la Bibliothèque nationale, ont entrepris l'étude de diverses questions touchant les bibliothèques au

Tableau 1.

SUBVENTIONS D'IMMOBILISATION POUR
LES ARTS D'INTERPRÉTATION 1975-1976

Subventions et contributions

Ballet YS, Toronto	\$ 20,700
Canadian Mime Theatre	100,000
Canadian Opera Company, Toronto	10,000
Canadian Puppet Festivals, Chester (N.-É.)	60,000
Théâtre Centaur	150,000
Théâtre Citadel, Edmonton	500,000
Théâtre City Stage, Vancouver	30,000
Théâtre Globe, Regina	21,774
Troupe Mummings - Saint-Jean (Terre-Neuve)	57,500
Théâtre Orpheum, Vancouver	833,333
Théâtre Tarragon, Toronto	49,250
Théâtre d'aujourd'hui, Montréal	26,000
Théâtre Expérimental, Montréal	15,900
Théâtre Passe-Muraille, Toronto	35,000
Toronto Free Theatre	100,000
Toronto Workshop Productions	13,000
Young People's Theatre, Toronto	150,000
	<hr/>
Total	\$ 2,172,457

Tableau 2.

SUBVENTIONS DE SOUTIEN 1975-1976

Générales

Ligue canadienne de la radiodiffusion	\$ 60,000
Conférence canadienne des arts	198,000
Conseil canadien de l'artisanat	75,000
Société historique du Canada	5,000
Community Music School of Greater Vancouver	111,111
Fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération	870,000
Subvention à la province de Terre-Neuve à l'occasion du 25 ^e anniversaire (1949-1974) de son entrée dans la Confédération	500,000
Institut international du théâtre - section canadienne	6,750
Tricentenaire de Kingston (sculpture devant être terminée en mai 1976)	70,000
2 ^e festival canadien des orchestres de jeunes, Banff (Alberta)	38,850
	<hr/>
Total	\$ 1,934,711

Bureau des festivals du film

Festival canadien du film amateur	\$ 8,000
Palmarès du film canadien	27,500
Institut canadien du film	50,000
Canadian Film Symposium	5,050
Festival canadien du film étudiant	7,500
Filmexpo	15,000
Les Films Québec Love	3,000
Festival international du film de Stratford	8,050
Festival du film super 8	500
	<hr/>
Total	\$ 124,600
TOTAL GÉNÉRAL	\$ 2,059,311

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE À L'ÉDUCATION

Au cours de l'année, la Direction de l'aide à l'éducation a non seulement administré le programme des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire, décrit ci-dessous, mais elle a de plus continué à effectuer des recherches et des analyses pour le compte du Secrétaire d'État qui est chargé de coordonner l'élaboration, la formulation, la mise en oeuvre et l'analyse des politiques et programmes fédéraux en matière d'éducation. Parmi les travaux importants réalisés dans ce secteur, mentionnons une évaluation d'ensemble de l'aide que le gouvernement fédéral accorde aux provinces pour l'enseignement postsecondaire en vertu des ententes actuelles qui doivent prendre fin en mars 1977, ainsi qu'une étude de l'aide aux étudiants et d'autres sujets connexes.

Afin d'assurer la coordination des politiques en matière d'éducation, la Direction générale de l'aide à l'éducation a maintenu une communication constante avec d'autres organismes fédéraux; elle a entre autres entretenu d'étroites relations avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration au sujet de formation de la main-d'oeuvre, ainsi qu'avec le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie.

De plus, la Direction générale de l'aide à l'éducation a assuré la communication et la liaison avec les représentants des gouvernements provinciaux, les universitaires et les associations nationales en ce qui a trait aux questions d'éducation, et elle a évalué, en regard des objectifs nationaux, l'efficacité des politiques et programmes fédéraux d'aide à l'éducation.

La Direction générale de l'aide à l'éducation a considérablement élargi son travail de liaison et de coordination cette année. En plus d'entretenir de fréquents contacts avec les universitaires et les organisations nationales à propos des questions touchant l'éducation, elle a redoublé d'activité sur le plan des relations fédérales-provinciales et des relations internationales.

Au niveau fédéral-provincial, la Direction générale a partagé diverses activités avec les autorités provinciales en matière d'éducation, participant notamment au groupe fédéral-provincial d'étude de l'aide accordée aux étudiants et au comité de coordination de l'Étude des politiques de l'éducation au Canada menée par l'OCDE; la Direction a aussi contribué à la préparation du rapport fédéral-provincial L'Éducation au Canada destiné au Bureau international de l'Éducation de l'UNESCO.

Sur la scène internationale, la Direction générale de l'aide à l'éducation a continué de collaborer avec le ministère des Affaires extérieures pour assurer une participation efficace du Canada aux rencontres internationales portant sur l'enseignement. Elle a fait un travail considérable pour préparer les réunions de grandes organisations internationales et de leurs organismes, en particulier celles de l'OCDE, de l'UNESCO et du Secrétariat pour les pays du Commonwealth. Les représentants de la Direction générale ont joué un rôle actif au sein des délégations canadiennes au Comité de l'Éducation de l'OCDE et à la Conférence biennale du Bureau international de l'Éducation (UNESCO), et ils ont participé à la préparation de la Conférence du Commonwealth sur le téléenseignement.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'aide à l'éducation s'est appliquée à donner des réponses à jour aux très nombreuses questions que lui ont adressées les étudiants, le monde enseignant et le grand public.

Paiement de rajustement pour l'enseignement postsecondaire

Ces paiements sont prévus à la partie VI de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, laquelle a remplacé la Loi de 1967 sur le même sujet. Aux termes de la Loi de 1967, chaque province recevait, pour l'année 1967-1968, un transfert de fonds égal au plus élevé des deux montants suivants: \$15 par habitant de la province ou 50 pour cent des dépenses de fonctionnement admissibles pour l'enseignement postsecondaire dans la province. Au cours des années suivantes, les provinces pour lesquelles s'appliquait la formule des 50 pour cent ont conservé leur droit aux transferts calculés d'après cette méthode, tandis que les provinces auxquelles s'appliquait le régime du paiement par habitant (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick) devaient jouir d'une augmentation annuelle du transfert, proportionnelle à la hausse des dépenses de fonctionnement admissibles prévues pour l'enseignement postsecondaire dans l'ensemble des provinces, et ce, jusqu'à ce que l'autre formule devienne plus avantageuse.

La partie VI de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces maintient les deux formules de base pour le calcul de ces paiements, mais fixe une limite annuelle de 15 pour cent au taux d'accroissement de la contribution fédérale totale. La Loi de 1972 prévoyait au départ que les paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire se poursuivraient jusqu'aux années financières se terminant en 1973 et en 1974. En décembre 1973, les disposi-

tions de la partie VI de la Loi ont été prolongées sans modification pour une autre période de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 1977.

La contribution fédérale aux provinces pour l'enseignement postsecondaire comporte deux volets: une réduction du revenu fédéral relative à l'enseignement postsecondaire et les paiements connexes de péréquation et de garantie, et deuxièmement des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire destinés à porter pour chaque province le transfert total au niveau auquel cette province a droit aux termes de la partie VI de la Loi. Alors que les paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire sont calculés et versés aux provinces par le Secrétariat d'État, c'est le ministère des Finances qui applique les dispositions concernant la réduction du revenu fédéral et les paiements de péréquation et de garantie qui s'y rapportent.

En 1975-1976, les provinces ont reçu \$534,992,871 en paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire. Ce montant comprend des avances de \$482,145,993 à l'égard de l'année 1975-1976 (voir tableau 3) et des paiements supplémentaires nets de \$52,846,878 à l'égard des années précédentes.

Le montant des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire, versé à chaque province depuis 1967-1968, figure au tableau 4. Jusqu'à l'année 1975-1976 incluse, le Secrétariat d'État a versé aux provinces un total de \$3,529,763,000 en paiements de rajustement.

Tableau 3.

PAIEMENTS DE RAJUSTEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMISSIBLES ESTIMATIVES
 VALEUR ESTIMATIVE DE LA RÉDUCTION DU REVENU FÉDÉRAL ET
 AVANCES AUTORISÉES POUR 1975-1976, PAR PROVINCE

(en milliers de dollars)

<u>Province</u>	<u>Dépenses de fonctionnement admissibles estimatives</u>	<u>Contribution fédérale estimative</u>	<u>Réduction estimative du revenu fédéral</u>	<u>Avances autorisées pour 1975-1976</u>
	(1)	(2)	(3)	(4)
Terre-Neuve	44,853	25,339	20,634	4,705
Île-du-Prince-Édouard	8,911	5,521	4,447	1,074
Nouvelle-Écosse	100,000	50,000	30,799	19,201
Nouveau-Brunswick	52,348	31,424	25,519	5,905
Québec	1,047,000	441,275	230,161	211,114
Ontario	1,074,900	530,486	366,013	164,473
Manitoba	111,684	55,842	37,967	17,875
Saskatchewan	99,194	46,057	34,259	11,798
Alberta	239,752	118,828	76,187	42,641
Colombie-Britannique	253,000	105,842	102,482	3,360
Total	3,031,642	1,410,614	928,468	482,146

Colonne (1) : Prévisions présentées par les gouvernements provinciaux en février 1975.

Colonne (2) : Chiffres basés sur ceux de la colonne (1) mais tenant compte de l'augmentation annuelle de la contribution fédérale limitée à 15 pour cent.

Colonne (3) : Réduction du revenu fédéral relative à l'enseignement postsecondaire et paiements connexes de péréquation et de garantie, selon l'estimation faite par le ministère des Finances en septembre 1975.

Tableau 4.

PAIEMENTS DE RAJUSTEMENT AUX PROVINCES¹ POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE
 À L'ÉGARD DES ANNÉES 1967-1968 à 1975-1976
 (en milliers de dollars)

<u>Province</u>	<u>1967-1968</u>	<u>1968-1969</u>	<u>1969-1970</u>	<u>1970-1971</u>	<u>1971-1972</u>	<u>1972-1973</u>	<u>1973-1974</u>	<u>1974-1975</u>	<u>1975-1976</u>
Terre-Neuve	2,101	2,924	4,058	5,836	6,875	6,316	5,734	5,012	4,705
Île-du-Prince-Édouard	1,078	641	962	1,341	1,447	1,430	1,329	1,135	1,074
Nouvelle-Écosse	7,694	10,064	13,480	16,802	19,287	20,591	18,486	19,421	19,201
Nouveau-Brunswick	2,584	3,657	5,103	7,590	8,241	8,047	7,616	6,610	5,905
Québec	64,719	75,386	97,621	133,414	167,970	165,242	176,070	216,609	211,114
Ontario	51,310	81,911	105,505	143,755	162,904	161,744	153,637	142,685	164,473
Manitoba	7,772	10,740	12,541	17,711	19,343	19,236	17,699	15,925	17,875
Saskatchewan	12,316	10,766	12,899	15,244	15,625	16,021	16,440	13,231	11,798
Alberta	23,914	29,808	38,866	54,069	60,793	53,745	53,370	52,515	42,641
Colombie-Britannique	9,015	11,285	11,878	19,048	22,197	19,288	14,320	16,023	3,360
LES DIX PROVINCES ²	182,503	237,182	302,913	414,810	484,682	471,660	464,701	489,166	482,146

¹ Les chiffres représentent le total des avances mensuelles versées au cours de l'année en question et des recouvrements ou des paiements supplémentaires faits ultérieurement, à l'égard de cette année. Ces chiffres peuvent être modifiés du fait des changements apportés au chiffre définitif de la réduction du revenu fédéral, et de la vérification finale des dépenses de fonctionnement admissibles.

² Les chiffres étant arrondis, leur addition ne donne peut-être pas exactement le total indiqué.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DE LANGUES

La Direction générale des programmes de langues s'est vu confier comme rôle initial d'élaborer et d'administrer un certain nombre de programmes de langues, lesquels découlaient dans une large mesure de la réponse du gouvernement canadien aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

En 1975-1976, ces programmes, destinés à promouvoir la connaissance et l'utilisation des deux langues officielles dans la société canadienne et à assurer leur égalité et leur statut, ont continué de répondre à des objectifs précis. Les buts des programmes étaient les suivants: offrir plus de chances aux Canadiens appartenant au groupe linguistique majoritaire de chaque province d'acquérir une connaissance de l'autre langue officielle; offrir plus de chances aux Canadiens appartenant au groupe linguistique minoritaire de chaque province d'effectuer leurs études dans leur propre langue; promouvoir l'emploi des deux langues officielles dans les organismes et les institutions du secteur privé; encourager l'adoption de méthodes améliorées pour l'apprentissage et l'utilisation des langues officielles et aider à leur élaboration; en collaboration avec d'autres pays et des organisations internationales, traiter des problèmes qui se posent en matière de bilinguisme sur le plan individuel et au sein des institutions.

Les programmes étaient administrés par trois divisions: Bilinguisme en éducation, Secteur privé et Aide à la didactique des langues.

Division du bilinguisme en éducation

En 1975-1976, dans le cadre du programme fédéral-provincial de développement du bilinguisme en éducation, le gouvernement fédéral a versé aux provinces \$99,876,820 selon cinq formules précises afin de promouvoir l'éducation en langue minoritaire et l'enseignement de la langue seconde (l'anglais au Québec et le français dans les autres provinces) à tous les niveaux scolaires. Au niveau postsecondaire notamment, 26 établissements (un en Nouvelle-Écosse, huit au Nouveau-Brunswick, trois au Québec, onze en Ontario, un au Manitoba, un en Saskatchewan et un en Alberta) ont ainsi reçu de l'assistance fédérale.

Une aide financière d'un montant maximum de \$100,000 a également été accordée à huit (8) provinces pour la création ou l'amélioration de centres de formation linguistique. Au chapitre de la formation des enseignants, le gouvernement fédéral a continué à appuyer l'Institut pédagogique du Collège Saint-Boniface (subvention de \$115,541) en plus de contribuer \$1,000,000 à l'achat du Collège Saint-Jean d'Edmonton par la province d'Alberta.

Quelque 5,000 enseignants ont reçu des bourses pour des cours de recyclage de courte durée, destinés à améliorer leur compétence dans l'enseignement des langues. Des bourses de perfectionnement et des allocations de déplacement ont également été offertes à des étudiants désirant se spécialiser dans l'étude de la langue seconde ou étudier dans leur langue maternelle à l'extérieur de leur province de résidence. Dans le cadre d'un projet pilote de moniteurs de langue seconde, quelque 400 étudiants sont allés poursuivre leurs études postsecondaires à l'extérieur de leur province de résidence, tout en assistant des professeurs de langue seconde dans les établissements d'enseignement de la région d'accueil.

Le programme de bourses - cours d'été de langue seconde - a permis à 4,415 étudiants d'accomplir un stage d'immersion de six semaines pour apprendre l'autre langue officielle. Ce programme comprend également des activités socio-culturelles et favorise l'échange interprovincial; 62 pour cent des étudiants ont participé à ce programme à l'extérieur de leur province de résidence.

Dans le cadre du programme des projets spéciaux, les gouvernements provinciaux pouvaient soumettre des projets destinés à répondre à leurs besoins particuliers dans ce domaine. Ces projets spéciaux représentaient une addition ou une innovation par rapport aux programmes déjà existants. Leur champ d'action était très varié et pouvait s'étendre de la maternelle à l'université et englober l'éducation permanente.

Une aide importante a été accordée en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et à Terre-Neuve pour le développement de matériel didactique et pour la mise sur pied de centres de ressources. En Ontario, des contributions ont été accordées pour des cours télévisés, à l'intention de la minorité et traitant de sujets variés. Au Québec, le programme a contribué aux activités parascolaires conduites dans la langue seconde des participants et touchant les domaines sociaux, culturels et sportifs. Dans toutes les provinces, des contributions ont été faites pour le perfectionnement des professeurs ainsi que pour l'échange de professeurs.

Les frais d'implantation de ces projets de durée limitée étaient partagés entre le gouvernement fédéral et celui de la province concernée. Le montant engagé au cours de l'année 1975-1976 par le Secrétariat d'État a été d'environ \$6,980,188 réparti entre plus de 85 projets.

Division du secteur privé

En 1975-1976, une aide a été accordée à diverses associations qui considéraient la prestation d'un service bilingue à leurs membres comme suffisamment importante pour qu'elles s'engagent à développer leur caractère bilingue de manière réaliste pendant un certain nombre d'années.

En 1975-1976, 196 associations ont reçu des subventions pour aider à couvrir le coût de services bilingues offerts à l'occasion de leurs réunions importantes et celui de la traduction de certains de leurs documents de base. Ainsi, un montant de \$2,015 a été accordé à l'Association canadienne pour les déficients mentaux, un autre de \$720 à l'Association canadienne de gestion des achats et un troisième de \$4,700 à Échange sur les études canadiennes pour couvrir les frais d'interprétation de leurs réunions annuelles. Par ailleurs, l'Association canadienne de basketball amateur et l'Association canadienne des auberges de jeunesse se sont vu accorder des montants de \$2,400 et \$2,310 respectivement pour la traduction de documents. Enfin, cinq associations ont reçu des subventions à l'appui de leur plan d'expansion du bilinguisme.

Le programme a amélioré ses relations avec les organisations, les associations et les institutions du secteur privé. Dans le monde des affaires, l'accent a été mis sur la langue de service. Une aide technique - notamment évaluation des besoins, renseignements sur les cours de langue, services de traduction, documentation et enseignes - a été fournie aux entreprises. Une collaboration continue a été offerte au Centre linguistique de l'entreprise du Québec, lequel regroupe 75 entreprises de Montréal qui ont conjugué leurs ressources et leurs efforts en vue d'arriver à une utilisation équitable des deux langues officielles.

Division de l'aide à la didactique des langues

Le principal objectif de la Division est l'encouragement et l'appui de l'enseignement du français et de l'anglais comme langues secondes. À cette fin, un montant total de \$732,590 a été accordé à des institutions et groupes effectuant des recherches sur l'apprentissage des langues ainsi qu'à la diffusion de renseignements sur les cours de langue partout au Canada.

Dans le domaine de la recherche sur les langues, la Division a octroyé des contrats pour l'étude des dépenses supplémentaires occasionnées par l'enseignement de la langue seconde et l'enseignement dans la langue de la minorité dans diverses parties du Canada. La diffusion de renseignements sur les cours de langue seconde s'est vu favoriser par un certain nombre de projets, notamment la publication en février 1976 d'un numéro spécial de la Revue canadienne des langues vivantes portant sur l'attitude et la motivation dans l'apprentissage d'une langue, ainsi que celle de quatre numéros des Travaux de recherche sur le bilinguisme. La liaison avec les organismes et les institutions, s'occupant de réunir une documentation sur le bilinguisme, a constitué une autre priorité, en prévision de la création éventuelle d'un centre de références sur l'enseignement des langues et le bilinguisme. De concert avec d'autres ministères et organismes du gouvernement, cette division s'est aussi attachée à maintenir des relations avec divers pays et organisations internationales en matière de bilinguisme individuel et institutionnel.

Une aide technique a été accordée au Conseil consultatif des districts bilingues, mis sur pied en 1972 pour recommander au Cabinet la création de districts bilingues dans les régions du Canada où se faisait sentir le besoin de voir le gouvernement fédéral offrir au public des services dans les deux langues. Le rapport du Conseil a été déposé à la Chambre des communes le 21 novembre 1975.

Bilinguisme dans l'administration publique

Dans le cadre du programme de bilinguisme dans l'administration publique, une aide financière et technique a été fournie aux provinces et aux territoires pour qu'ils puissent dispenser au public des services dans les deux langues.

Le programme a continué de dispenser, avec la participation financière à part égale des provinces, des cours de langue seconde à des fonctionnaires provinciaux désignés par leur province; ces fonctionnaires se sont inscrits dans les écoles du Bureau des langues et à des programmes de cours de langue provinciaux. Le nombre de personnes inscrites à ces cours, dont des employés municipaux et des administrateurs de conseils scolaires, a beaucoup augmenté au cours de l'année financière. Les provinces qui participaient au programme étaient l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et le Manitoba.

Une aide financière et technique a aussi été accordée pour la traduction de lois et de règlements

provinciaux. Les provinces participantes étaient le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario.

La contribution totale du gouvernement fédéral dans le cadre de ce programme s'est élevée à \$562,698.

Tableau 5.

PROGRAMMES DE LANGUES

Subventions et contributions
1975-1976

- Contributions aux provinces (Bilinguisme en éducation)	\$112,343,081
- Contributions aux provinces (Bilinguisme dans l'administration publique)	562,698
- Aide aux associations bénévoles	543,300
- Projets spéciaux - Secteur privé	-
- Recherches et renseignements sur les langues	732,590
	<hr/>
Total	\$114,181,669

BUREAU DES TRADUCTIONS

Introduction

Le Bureau des traductions est, de par la loi, le seul organisme gouvernemental chargé d'assurer dans toutes les langues les services de traduction, d'interprétation et de terminologie nécessaires au bon fonctionnement du gouvernement et des corps publics qui en dépendent. Le Cabinet a aussi confié au Bureau des traductions la tâche de normaliser la langue administrative de l'État fédéral, notamment dans le cas des deux langues officielles, le français et l'anglais.

Le Bureau a poursuivi ses travaux de réorganisation, pour faire face à son expansion et à l'accroissement des services spéciaux qu'il doit fournir. Au 31 mars 1976, le personnel du Bureau des traductions se chiffrait à 1,750 dont 1,174 traducteurs, interprètes et terminologues, et 576 employés de gestion et de soutien.

Traduction et interprétation

Les 815 employés du Bureau qui se consacrent à la traduction ont fourni des services de traduction dans les deux langues officielles - et aussi à partir des langues étrangères vers le français ou l'anglais - au Parlement et aux divers ministères et autres organismes fédéraux. La majorité des traducteurs étaient détachés auprès des divers ministères et organismes et auprès du Parlement. En 1975-1976, le Bureau a traduit au total 210 millions de mots.

Un réaménagement a regroupé les traducteurs détachés auprès des divers clients en cinq divisions, chargées respectivement des traductions administratives, juridiques, scientifiques, techniques et socio-culturelles. Chacune de ces divisions comportent une section centrale groupant des spécialistes des diverses disciplines propres à la division. L'accroissement de la demande de traductions du français à l'anglais a conduit à la création d'une sixième division, soit celle des traductions anglaises. De plus, la création d'une Division du traitement de la copie a permis de centraliser tous les travaux de transcription sous une même autorité.

Des services régionaux de traduction ont été fournis hors de la région de la capitale nationale. Pour aller de pair avec les tendances actuelles à la décentralisation géographique dans toute l'administration fédérale et pour tenir compte de la spécialisation et de l'expansion des sections attachées aux ministères ayant leur siège à Ottawa, la Division de Montréal a été dédoublée, celle de Québec, qui relevait auparavant des services de la métropole, a été rendue autonome, et une nouvelle Division de la défense nationale et du Centre-Ouest a été créée à Ottawa. Le Bureau a aussi assuré des services de traduction aux bases des Forces armées au Canada et en Allemagne.

Le Bureau dessert également le Parlement et tous ses organes constitutifs. Des services d'interprétation ont été mis à la disposition du Parlement ainsi qu'à tous les ministères et à de nombreux organismes parapublics. Afin d'augmenter ses ressources internes et de pourvoir à la formation des nouveaux interprètes, le Bureau a porté le nombre de ses interprètes qualifiés de 54 à 67 et a constitué une école d'interprètes.

Des services de traduction multilingues ont été fournis au besoin.

En 1975-1976, la majorité des tâches de traduction du Bureau ont été confiées à son personnel permanent; toutefois, un certain nombre de traducteurs à contrat ont également été mis à contribution en période de pointe.

Terminologie et documentation

Le Bureau avait comme mandat de répondre à ses propres besoins terminologiques et à ceux des divers ministères et organismes fédéraux, de vérifier et normaliser la terminologie employée au sein de la fonction publique dans les deux langues officielles, et d'établir, alimenter et exploiter une banque informatique de mots, en collaboration avec les organismes provinciaux ou privés qui s'intéressent à la recherche terminologique.

L'équipe pluridisciplinaire de Mission Terminologie, formée en mars 1975, a déposé un plan quinquennal de mise en oeuvre des structures et systèmes du service terminologique. Ce plan a reçu l'approbation du Conseil du Trésor, qui a cependant demandé que la période de son implantation soit portée à huit ans, de sorte qu'un nouveau plan sera soumis dès le début de l'année 1976-1977.

Des négociations amorcées en novembre avec l'Université de Montréal ont abouti à une entente en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition du Bureau le logiciel et le fichier de sa banque de terminologie, l'Université ayant décidé de ne plus l'exploiter.

Les fiches terminologiques provenant des divers centres opérationnels du Bureau ont été photocopiées et classées dans les bureaux d'Ottawa. Ces fiches, au nombre d'un million et demi, serviront de base au fichier électronique du Bureau.

Deux essais de traduction par ordinateur ont également été faits en collaboration avec l'Université de Montréal et la société Systran. À la suite de ces expériences, le groupe de la traduction automatique de l'Université de Montréal s'est vu confier la tâche de développer un système adapté à la traduction des manuels d'entretien et d'exploitation des aéronefs et de créer un système de traduction par machine des bulletins météorologiques.

En mars, le Bureau a conclu avec la Régie de la langue française du Québec une entente de collaboration en matière de normalisation et de recherche terminologique. Des comités mixtes existent déjà dans les domaines de l'étiquetage et de la dénomination des produits agricoles.

Formation

Dans le cadre du Programme de formation universitaire, la Division de la formation a accueilli 85 diplômés en traduction en mai 1975, dont 37 de l'Université de Montréal, 17 de l'Université d'Ottawa, 22 de l'Université Laval, 5 de l'Université Laurentienne et 4 de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Soixante-deux étudiants ont participé à des séances de formation données au Bureau en juillet 1975 et 49 autres ont été affectés en stage dans les sections opérationnelles.

Au début de l'année universitaire, en septembre 1975, 107 nouveaux boursiers ont été inscrits au Programme. Le nombre total d'étudiants dont les études en traduction sont subventionnées par le gouvernement fédéral est actuellement de 209, répartis de la manière suivante: 6 à l'Université Laurentienne, 53 à l'Université Laval, 78 à l'Université de Montréal, 38 à l'Université d'Ottawa, 19 à l'Université du Québec à Trois-Rivières et 15 à l'Université de Moncton.

Un Centre de correction des examens a préparé des examens d'admission pour superviseurs de premier échelon (dans le cadre d'un concours public), et deux examens de recrutement de boursiers au titre du Programme fédéral de formation universitaire de futurs traducteurs.

En janvier 1976, un nouveau programme de formation des novices a été mis sur pied pour les familiariser avec le fonctionnement et l'organisation du Bureau et pour coordonner les stages d'été des boursiers. Le Bureau a accueilli 28 stagiaires durant l'année. Le programme de formation des superviseurs de premier échelon a continué, cinq moniteurs ayant dispensé une formation individuelle et collective en révision et en gestion à 36 stagiaires à Ottawa. Un enseignement collectif sous forme d'ateliers et de conférences-discussions a été dispensé à Montréal et à Québec.

Dans le cadre d'un programme de stages pratiques de perfectionnement à l'étranger, cinq jeunes traducteurs du Bureau ont été affectés pour six mois, à partir du 1^{er} janvier 1976, à des services de traduction-rédaction de divers ministères et administrations du gouvernement français, à Paris.

Pendant l'année, le Bureau s'est également occupé de former des traducteurs et réviseurs du français à l'anglais, l'accent dans ce programme ayant porté sur l'acquisition de la compétence en traduction vers l'anglais plutôt que vers le français.

Planification

Au cours de l'année à l'étude, une Direction générale du Plan a été créée le 1^{er} novembre 1975 afin d'assurer un service permanent de planification, d'évaluation et d'élaboration de politiques.

Quatre études ont été lancées à la Direction générale, avec le concours de spécialistes de l'extérieur. La première devait déboucher sur l'amélioration du système d'information de gestion à l'usage des cadres du Bureau. La deuxième préparait la création d'un système de mesure de la performance des opérations permettant de jauger l'efficacité du Bureau dans l'exécution de ses responsabilités. Une autre étude visait à définir l'aménagement de la carrière des traducteurs afin de réaliser un meilleur emploi des compétences. La quatrième étude touchait l'implantation de mécanismes de communication interne dans un Bureau des traductions en pleine expansion.

Contrôle de la qualité

Une nouvelle division a été formée pour aider le Bureau à contrôler la qualité des textes émanant de la Fonction publique, dans les deux langues officielles, et pour instruire les plaintes en matière de qualité linguistique. Depuis sa création en 1975, la Division s'occupe d'élaborer des moyens de mesurer la qualité des traductions et la difficulté des textes à traduire.

Tableau 6.

BUREAU DES TRADUCTIONS - PRODUCTION 1975-1976

<u>Section</u>	<u>Mots traduits à l'intérieur</u>			<u>Mots traduits à l'extérieur</u>			<u>Total</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	<u>A* - F**</u>	<u>F - A</u>	<u>Total</u>	<u>A - F</u>	<u>F - A</u>	<u>Total</u>	<u>A - F</u>	<u>F - A</u>	<u>A & F</u>
Opérations générales	79,769,571	14,785,406	94,554,977	14,761,733	1,800,015	16,561,748	94,531,304	16,585,421	111,116,725
Opérations spéciales	26,143,461	2,712,204	28,855,665	563,390	52,695	616,085	26,706,851	2,764,899	29,471,750
Opérations régionales	43,666,842	3,716,503	47,383,345	3,617,685	21,235	3,638,920	47,284,527	3,737,738	51,022,265
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total anglais et français	149,579,874	21,214,113	170,793,987	18,942,808	1,873,945	20,816,753	168,522,682	23,088,058	191,610,740
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	<u>A - L.é.</u>	<u>L.é.*** - A</u>	<u>Total</u>	<u>A - L.é.</u>	<u>L.é. - A</u>	<u>Total</u>	<u>A - L.é.</u>	<u>L.é. - A</u>	<u>Total L.é. & A</u>
Services multilingues	1,188,407	4,336,894	5,525,301	712,373	12,366,277	13,078,650	1,900,780	16,703,171	18,603,951
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL	150,768,281	25,551,007	176,319,288	19,655,181	14,240,222	33,895,403	170,423,462	39,791,229	210,214,691

* Anglais
** Français
*** Langues étrangères.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU CIVISME

Le Secteur de la citoyenneté et du civisme du Secrétariat d'État est chargé de la planification et de la mise en oeuvre de programmes à caractère social et culturel. Ces programmes visent principalement à encourager les Canadiens à participer le plus possible à la vie de la société canadienne, à améliorer leur qualité de vie, à renforcer l'unité et l'identité nationales et à encourager les gens à connaître et à apprécier la diversité du patrimoine dans un cadre bilingue. Ces programmes ont également pour objet de préserver et de renforcer la reconnaissance et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Ces objectifs se poursuivent grâce à l'activité coordonnée de trois grands éléments, soit, la Direction générale de la politique et la Direction générale des programmes au bureau central, ainsi que le système d'exécution des programmes, qui relève de cinq directions régionales.

La mise en place de la structure actuelle des bureaux régionaux a débuté en 1973 par la décentralisation de l'autorité régionale du bureau d'Ottawa en faveur de cinq bureaux régionaux situés dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario, dans la région des Prairies, qui englobe les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que dans la région du Pacifique et du Yukon.

Ce remaniement visait à permettre au public d'avoir davantage accès aux ressources et services du Secteur et à accroître la participation des citoyens aux programmes du Ministère. Chose également importante, la régionalisation a permis d'assouplir davantage les programmes et de leur permettre de mieux répondre aux besoins et aux priorités des régions. En mars 1976, le réseau régional comprenait des bureaux de développement social situés dans 22 localités du pays, de même que 27 cours de la citoyenneté répartis dans tout le Canada. En outre, trois équipes itinérantes desservaient les Canadiens d'un océan à l'autre, fournissant des renseignements et des services d'enregistrement aux personnes qui ne pouvaient se rendre dans les cours de la citoyenneté.

Au cours de l'année financière 1975-1976, le Secteur de la citoyenneté et du civisme comptait, au bureau central, trois directions générales, soit celles de la Politique, des Programmes et de l'Enregistrement de la Citoyenneté.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE

Au cours de sa première année d'existence, la Direction générale de la politique a réalisé une vaste gamme d'activités d'élaboration, de recherche et d'évaluation. Elle a souvent été chargée d'étudier de nombreux aspects du développement social, non seulement pour le Secteur de la citoyenneté et du civisme, mais également pour le Ministère, d'autres ministères et, parfois, pour le comité de la politique sociale et d'autres comités du Cabinet.

Ainsi, la Direction de l'élaboration de la politique a fourni de nouvelles orientations en ce qui concerne les centres d'information et de référence, le programme Société nouvelle, les accords relatifs au civisme et aux manuels de langues conclus avec les provinces, les services d'adaptation des immigrants, le programme de multiculturalisme et de conservation d'une troisième langue, les droits de l'homme, de même que le programme des Auberges de jeunesse. Cette direction a également fourni des avis au ministère des Transports sur les aspects sociaux du transport au Canada; elle a participé à la révision de la politique de sécurité sociale entreprise par le gouvernement fédéral et les administrations provinciales; elle a lancé une étude sur les moyens d'encourager les entreprises industrielles et commerciales à s'occuper des problèmes sociaux. Elle a également effectué des travaux préliminaires sur une série de suggestions concernant les services communautaires et la jeunesse, et a mis au point une série de modifications pour les programmes relatifs aux autochtones du Canada.

Les chercheurs ont concentré leur activité sur trois études principales: l'analyse des données pour le volume II de l'étude sur la participation des citoyens aux activités hors-travail, l'enquête sur les attitudes des groupes majoritaires et l'étude sur les langues non officielles. De plus, on a établi, en collaboration avec les agents de programme et des régions, des prévisions en matière de recherche pour les trois prochaines années; des contacts ont été établis avec les établissements d'enseignement et le secteur privé, de façon à faciliter les échanges de renseignements, et les bases d'un programme de collecte de données socio-économiques ont été jetées.

Les préposés à l'évaluation n'ont pas eu la tâche facile, du fait que les critères établis pour les programmes au cours des dernières années ne prévoyaient pas le recours à des indices mesurables. Tenant compte de cette importante

limitation, on a tenté d'appliquer une méthodologie permettant des mesures valables. Les trois programmes suivants ont fait l'objet d'une analyse: le financement de base des associations autochtones, le service communautaire étudiant et le festival multiculturel national. On a aussi procédé à l'évaluation de l'Année internationale de la femme, et rédigé un rapport provisoire à cet égard. A également été amorcée l'évaluation de cinq autres programmes, dont trois destinés aux citoyens autochtones, et deux autres pour la Direction des groupes minoritaires de langue officielle. De plus, en 1975-1976, un autre grand projet, lancé l'année précédente, soit l'automatisation des données sur les subventions accordées dans le Secteur de la citoyenneté et du civisme s'est poursuivi. Enfin, on a fourni des services de consultation au personnel du bureau central et des régions pour l'adoption de méthodes d'évaluation des documents relatifs au mandat du Secteur.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES

La Direction générale des programmes comptait cinq directions importantes - Groupes minoritaires de langue officielle, Citoyens autochtones, Multiculturalisme, Programmes de promotion de la femme et Participation des citoyens - dont les activités, dans leur ensemble, atteignaient pratiquement toutes les couches de la société canadienne.

Direction de la participation des citoyens

La Direction de la participation des citoyens regroupe trois programmes (Aide aux groupes communautaires, Communications sociales, Compréhension entre groupes et droits de l'homme) qui avaient pour principal objectif de promouvoir et d'améliorer la participation des citoyens à tous les aspects de la vie de la société canadienne. Les activités de la Direction de la participation des citoyens s'adressaient à tous les citoyens, alors que celles des quatre autres Directions de la citoyenneté et du civisme étaient destinées à des secteurs précis de la population.

Compréhension entre groupes et droits de l'homme

Cette division a favorisé la compréhension entre les groupes ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Des subventions ont été accordées aux associations bénévoles qui font la lutte aux préjugés et à la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique et favorisent le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Au cours de l'année financière, 34 subventions d'un montant total de \$139,132 ont été accordées à diverses associations bénévoles aux niveaux régional et national. Des subventions et des conseils techniques ont été fournis à l'appui de projets comportant des colloques et des conférences, et d'une étude destinée à évaluer dans quelle mesure les droits de l'homme se reflètent dans les lois canadiennes. Des efforts accrus ont été faits dans les endroits où des tensions se manifestaient très clairement entre les groupes. Des subventions de fonctionnement ont été versées à certaines associations qui concentrent leurs efforts sur les problèmes liés aux droits de l'homme, aux préjugés et à la discrimination.

La Division a assumé la responsabilité du Ministère qui consistait à servir de point de convergence en ce qui concerne les activités du gouvernement fédéral dans le domaine des droits de l'homme à l'intérieur du pays. Elle a organisé une série de réunions dont le point culminant a été la première conférence fédérale-provinciale ministérielle sur les droits de l'homme tenue en décembre 1975. Cette conférence a porté sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1973-1983) et l'étude des mécanismes susceptibles de favoriser la mise en oeuvre de certains instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme. Elle a aussi permis d'aborder d'autres questions d'intérêt commun liées aux droits de l'homme. Les participants ont convenu que des rencontres devraient avoir lieu à l'avenir tant au niveau des fonctionnaires qu'au niveau des ministres.

Aide aux groupes communautaires

Cette division a favorisé la participation active des citoyens aux décisions qui influent sur la qualité de leur vie communautaire. Des subventions ont été accordées en vue de contribuer à la mise sur pied de groupements communautaires aussi représentatifs qu'efficaces, à l'échange et au partage de renseignements et de ressources entre les associations, à l'acquisition, par les associations, des compétences, des ressources et de l'information dont elles ont besoin, ainsi qu'à l'échange d'information entre le gouvernement et les citoyens.

Au cours de l'année financière 1975-1976, 226 subventions d'un montant total de \$614,000, ont été accordées à des associations bénévoles, tels les centres d'information et de référence, la Canadian Association for Adult Education, le Cape Breton Metro-centre, le Conseil d'orientation du quartier n° 2 de Trois-Rivières, le Volunteer Bureau de Calgary, le Community Help-Line de Brockville, et la White Bay North Development Association. Les subventions s'élevaient en moyenne à \$2,800.

De plus, la Division a administré le Programme de service communautaire étudiant de 1975. Des subventions ont été accordées à des associations et organismes bénévoles afin de favoriser la réalisation de projets d'été susceptibles de les aider à mieux répondre aux besoins changeants de la population.

Face à la contrariété et au sentiment d'aliénation que semblent nourrir de plus en plus les autochtones, on a tenté tout particulièrement d'obtenir une participation accrue de ces derniers au programme d'été. Il s'agissait de faire du programme un moyen important d'orienter les idéaux et l'énergie des jeunes autochtones vers le mieux-être de tout leur groupe.

Pour 1975, le budget global du programme s'élevait à \$7,070,000. Sur cette somme, \$660,000 ont été affectés à l'administration et \$6,410,000 aux subventions.

En 1975, 974 subventions ont été accordées dans le cadre du Programme de service communautaire étudiant. Celles-ci atteignaient en moyenne \$6,428. La plus petite subvention a été de \$375, tandis que la plus importante atteignait \$42,000 (projet d'été d'envergure nationale). Dans l'ensemble, 3,662 emplois ont été créés (durée d'environ 12 semaines), et quelque 6,675 personnes ont participé aux projets en qualité de bénévoles.

Communications sociales

Cette division s'est occupée des activités suivantes de la Direction de la participation des citoyens: Voyages-Échanges, Auberges et Promotion du civisme. Des subventions ont été accordées à l'appui de projets qui favorisaient les contacts personnels entre Canadiens de différentes régions, de même qu'une plus grande compréhension de la diversité géographique et culturelle du Canada. La Division a également administré un programme de subventions aux projets internationaux.

Dans le cadre du programme national de subventions Voyages-Échanges, 393 subventions d'un montant total de \$1,726,000 ont été accordées à des groupes bénévoles pour appuyer des projets de voyages à l'intérieur du Canada. Le programme des Jeunes Voyageurs, administré en collaboration avec les provinces et les territoires, a permis à 5,680 élèves des écoles secondaires canadiennes de participer à des échanges interprovinciaux; la participation directe du Secrétariat d'État s'est élevée à \$1,587,000 versés sous forme de subventions et de contributions. Le Programme "Découverte de la capitale nationale" a permis à 662 personnes âgées à travers le Canada de visiter la capitale nationale pendant une semaine. Le programme a déboursé un total de \$126,300 pour couvrir les frais de transport et de logement des participants.

À l'échelle internationale, 60 subventions totalisant \$330,000 ont été accordées en vue de projets de voyages à l'étranger. Le programme Contact Canada, en collaboration avec divers groupes bénévoles canadiens, a favorisé des rencontres entre 128 jeunes Canadiens et 157 jeunes d'autres pays, grâce à 9 projets d'échanges culturels organisés dans des centres régionaux. De plus, une aide financière a permis à 182 autres Canadiens de participer à des projets tenus dans 11 pays étrangers. Les dépenses effectuées dans le cadre de ce programme, tant au pays qu'à l'étranger, se sont élevées à \$349,000.

En raison des restrictions budgétaires du gouvernement fédéral, tous les programmes de voyages-échanges ont été annulés le 31 mars 1976.

Grâce au programme des Auberges, composante du Programme fédéral d'emplois et d'activités d'été pour les étudiants, 95 auberges situées dans tout le Canada ont bénéficié d'une aide financière. Les auberges ont non seulement fourni des logements convenables, propres et bon marché à des milliers de jeunes voyageurs, mais elles ont également permis de créer quelque 480 emplois d'été pour étudiants; le coût total de ce programme s'est élevé à \$914,513 versés sous forme de subventions.

Des subventions d'un montant total de \$257,200 ont été accordées par le programme de Promotion du civisme à des organismes bénévoles nationaux pour divers projets élaborés dans le but de sensibiliser davantage les Canadiens à l'unité et l'identité nationales. De plus, dans le cadre de ce programme, les députés ont reçu une quantité limitée de drapeaux canadiens pour les distribuer à des groupes et établissements de leurs circonscriptions.

À la fin de l'année financière, on a maintenu certaines activités de la Promotion de la citoyenneté et du civisme, telles le centre audio-visuel du programme, la distribution des drapeaux et la commande de textes sur les aspects importants de la vie canadienne. Les programmes de subventions ont cependant pris fin le 31 mars 1976, à cause des restrictions budgétaires du gouvernement fédéral.

DIRECTION DES GROUPES MINORITAIRES DE LANGUE OFFICIELLE

La Direction des groupes minoritaires de langue officielle a pour objectifs de promouvoir l'épanouissement culturel et linguistique des minorités de langue officielle, de favoriser une meilleure compréhension entre les deux collectivités de langue officielle dans tout le pays, et de mettre en oeuvre des projets axés sur la collaboration entre les deux groupes. En 1975-1976, un total de \$3,025,000 a été accordé en subventions dans le cadre des programmes suivants en plus d'une aide considérable sur les plans technique et humain.

Soutien aux associations provinciales

Dans le cadre de ce programme, des subventions de soutien ont été accordées aux associations qui, dans leurs provinces respectives, représentent un large secteur de la minorité de langue officielle. Ces subventions ont complété le budget de fonctionnement de ces associations, et leur ont permis de financer un secrétariat permanent et de coordonner les programmes provinciaux.

À titre d'exemple, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a reçu une subvention de soutien de \$35,000 lui permettant de maintenir son secrétariat provincial et d'assurer une coordination des activités francophones de sa province.

Animation sociale

Ce programme a été conçu en vue d'encourager les membres des groupes francophones et anglophones, dans les provinces où ils sont minoritaires, à participer à des activités de groupe qui leur permettent d'exprimer leurs talents créateurs individuels, de les rendre fiers de leur patrimoine canadien distinct, de leur faire mieux apprécier le caractère unique et la valeur de ce patrimoine, et de leur inspirer le désir commun de conserver et d'enrichir ces valeurs.

Ce programme comporte deux volets. Le premier accorde des subventions pour aider à financer, en partie, le programme provincial d'animation des associations qui jouent le rôle de représentant et de porte-parole principal de la minorité de langue officielle. La Fédération des franco-colombiens a ainsi reçu une subvention de \$45,000 pour défrayer une partie du coût de son programme provincial d'animation en Colombie-Britannique.

Le second accorde des subventions qui permettent tout spécialement aux groupes minoritaires de langue officielle non impliqués dans, ni touchés par les programmes d'animation des associations, de développer des projets d'animation et de mettre sur pied des mécanismes de participation de la population avec laquelle ils sont en contact. Par exemple, le Club Noel Chabanel de Cambridge, en Ontario, a reçu une subvention de \$2,600 dans le but de regrouper les jeunes travailleurs de cette localité, de former des chefs de file et d'adapter leur organisme de façon à mieux répondre aux besoins de la région.

Rapprochement entre francophones et anglophones

Ce programme vise à aider les deux groupes de langue officielle à vivre et à travailler en harmonie, à la poursuite des mêmes objectifs nationaux. À titre d'exemple, au niveau national, l'Association canadienne des prégradués de physique a tenu sa conférence annuelle 1975 à l'Université Laval - soit la première dans une université francophone. Un octroi de \$3,000 a permis une plus grande participation des étudiants venant de toutes les provinces.

Au niveau régional, un octroi de \$750 a permis à un groupe d'anglophones de prendre part à une série d'ateliers et d'activités culturelles en français au cours d'un camp d'été pour des jeunes francophones à l'Île-aux-chênes, en Ontario.

Centres culturels

Tout en continuant d'accorder priorité aux arts d'interprétation, ce programme a également favorisé le développement des arts plastiques et de certaines formes d'artisanat, en procurant aux centres les ressources humaines et matérielles nécessaires. Plusieurs groupes locaux ont reçu des subventions pour des projets

et activités culturelles dont ils assumaient l'administration et une partie des coûts. Le programme a de nouveau contribué au développement des groupes en permettant à des représentants de ces derniers de participer à différents stages ou ateliers de formation professionnelle, notamment dans les domaines de l'art dramatique, du chant choral et de la danse folklorique, ainsi que dans l'administration quotidienne d'un centre. À titre d'exemple, une subvention de \$14,261 a permis à une centaine de personnes représentant tous les organismes culturels du Nouveau-Brunswick de se rencontrer durant trois jours et demi à Bathurst. Concrètement, il est résulté de cette rencontre un nouvel organisme de coordination culturelle au niveau provincial.

D'autre part, une subvention de \$65,000 a permis à 170 animateurs et administrateurs d'organismes culturels canadiens de se réunir durant une semaine à Sherbrooke pour étudier, et éventuellement modifier, le fonctionnement des tournées nationales.

Échanges culturels

Ce programme a fourni un mécanisme d'échanges culturels par l'organisation de tournées de spectacles à l'échelle intraprovinciale, interprovinciale et nationale. Grâce à l'aide financière que leur a fournie le Ministère, plusieurs groupes ont pu se produire à différents endroits qui ne leur auraient pas été accessibles autrement. Qu'il s'agisse de chanteurs populaires, chansonniers, troupes de théâtre ou de danse, ou de chorales, l'occasion leur a été donnée de faire bénéficier d'autres localités de leur savoir-faire et de leurs talents. La Troupe de la Seizième de Vancouver, qui a reçu une subvention de \$5,000, ainsi que le Comité d'organisation des tournées nationales, qui a reçu une subvention de \$100,000, sont des exemples de groupes qui ont bénéficié de ce programme.

Activités-Jeunesse

Ce programme a pour but de permettre à la jeune génération de contribuer, à sa façon, à l'épanouissement socio-culturel des minorités francophones et anglophones. Des fonds ont été accordés pour faciliter le regroupement des jeunes aux niveaux régional, provincial et national, pour les encourager à organiser des projets qui leur permettent de mieux participer à la vie de leurs milieux respectifs, et pour permettre aux associations de jeunes d'organiser des activités qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts.

Une vingtaine de délégués, des diverses régions de la Colombie-Britannique, ont pu ainsi se réunir pour former une Fédération Jeunesse, tandis que la Fédération des jeunes canadiens-français a pu embaucher un coordonnateur-animateur pour six mois, grâce aux subventions de ce programme.

Tableau 7.

DIRECTION DES GROUPES MINORITAIRES DE LANGUE OFFICIELLE

NOMBRE DE PROJETS POUR 1975-1976

Activité	Provinces de						Total
	l'Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.	National	
Aide aux associations provinciales	6	-	1	3	1	-	11
Animation sociale	13	6	11	16	1	2	49
Rapprochement entre anglophones et francophones	7	10	27	8	2	14	68
Activités-Jeunesse	9	1	9	8	4	8	39
Projets spéciaux et nationaux	5	3	8	9	6	18	49
Activités culturelles	27	4	74	67	6	18	196
Participation internationale	-	-	-	-	-	6	6
Total	67	24	130	111	20	66	418

Tableau 8.

DIRECTION DES GROUPES MINORITAIRES DE LANGUE OFFICIELLE

Tableau comparatif des subventions de 1975-1976

Activité	Provinces de						Total
	l'Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.	National	
Aide aux associations provinciales	99,000	-	35,000	95,000	35,000	-	264,000
Animation sociale	214,000	115,000	285,000	255,000	45,000	15,000	929,000
Rapprochement entre anglophones et francophones	17,000	100,000	37,000	28,000	10,000	85,000	277,000
Activités-Jeunesse	65,000	10,000	35,000	43,000	6,500	55,000	214,500
Projets spéciaux et nationaux	19,000	20,000	20,000	25,000	20,000	170,000	274,000
Activités culturelles	156,500	42,000	312,500	222,000	30,000	253,500	1,016,500
Participation internationale						50,000	50,000
Total	570,500	287,000	724,500	668,000	146,500	628,500	3,025,000

Projets nationaux et spéciaux

Les objectifs de ce programme ont été reformulés en 1975-1976 en vue d'encourager d'une part les organismes nationaux à favoriser en leur sein une autonomie progressive et une participation réelle des groupes minoritaires de langue officielle, et à contribuer, d'autre part, au développement d'organisations nationales destinées à renforcer les liens entre les communautés et les groupes qui, bien que parlant la même langue et partageant la même culture, vivent dans des provinces différentes. Des subventions ont donc été accordées en 1975-1976 en faveur de rencontres nationales, de projets pilotes et spéciaux, du renforcement de l'autonomie et de l'action de groupes minoritaires au sein d'organismes nationaux, et de la fondation d'une fédération nationale des francophones hors du Québec.

Participation internationale

Pour permettre aux minorités de langue officielle de jouer un rôle plus actif dans la société canadienne, la Direction a donné à un petit nombre de dirigeants de ces groupes les moyens d'aller suivre à l'étranger des stages de formation ou d'assister à des conférences annuelles internationales. Le programme a aussi permis une présence canadienne au XIII^e Festival international des Pyrénées.

DIRECTION DES PROGRAMMES DE PROMOTION DE LA FEMME

La Direction des programmes de promotion de la femme a continué d'aider des organisations féminines dont le but est de sensibiliser davantage la population à la condition féminine au Canada et de donner aux femmes les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à une pleine participation. Pour atteindre cet objectif, la Direction a versé au total, en 1975-1976, \$200,000 à 63 organisations en subventions normales.

À l'occasion de l'Année internationale de la femme en 1975, la Direction des programmes de promotion de la femme a reçu des crédits supplémentaires substantiels pour subventionner diverses entreprises susceptibles de faire participer davantage les Canadiennes à cet effort mondial visant à faire connaître la condition des femmes dans la société, et à l'améliorer.

Au cours de l'exercice financier 1975-1976, un total de \$505,000 a été versé en subventions à des organisations féminines nationales et locales pour 188 projets spécialement mis sur pied à l'occasion de l'Année internationale de la femme. De plus, \$200,000 ont été versés en subventions à 41 organisations pour des activités et des manifestations culturelles conçues pour faire reconnaître l'apport des femmes au monde des arts. Un programme spécial s'adressant aux jeunes femmes a également permis de verser \$50,000 en subventions à huit groupes.

La Direction s'est également occupée d'éducation populaire, dans le but d'encourager certains groupes influents et le grand public à adopter une attitude plus positive face au rôle changeant des femmes. La série de colloques intitulée Échange 75 a permis à des femmes de milieux très divers de rencontrer des dirigeants du secteur public et du secteur privé, et de discuter avec eux de leur intérêt commun pour la condition féminine.

Voici quelques exemples de groupes et de projets qui ont reçu des subventions:

Les Instituts féminins de Terre-Neuve et du Labrador -
Saint-Jean (Terre-Neuve)

\$12,000 pour organiser 14 colloques bien structurés dans toute la province, à partir du réseau d'instituts féminins qui existe à Terre-Neuve et au Labrador. Le but de ces colloques était d'amener les femmes des régions rurales à cerner leurs problèmes, et à les sensibiliser à la question de la condition féminine.

Centre de femmes du quartier Centre-Sud - Sherbrooke (Québec)

\$3,760 pour financer un projet commun administré par un comité formé de représentantes de 15 organisations féminines de Sherbrooke. Le comité avait comme objectif de soutenir les activités des centres de femmes, en créant un service d'information et d'orientation et une banque de gardiens et gardiennes d'enfants et en organisant des soirées de discussion et des séminaires sur les conditions de travail, le logement, l'alimentation, etc. Les responsables ont également produit une bande vidéoscopique sur le Centre.

La Fédération du travail de la Saskatchewan - Regina (Saskatchewan)

\$2,500 pour planifier et diriger 10 séances d'étude qui ont eu lieu dans toute la province sur le sujet "les femmes sur le marché du travail". Lors de ces séances animées par des représentants du Bureau de la main-d'oeuvre féminine de la Saskatchewan, de la Commission des droits de l'homme et de divers groupes de la collectivité, les discussions ont porté sur l'égalité de rémunération, l'égalité des chances et les congés de maternité.

Western Canadian Women's News Service -
Vancouver (Colombie-Britannique)

\$10,000 pour produire une documentation mensuelle sur les questions intéressant les femmes, et la distribuer aux groupes de femmes, au gouvernement, aux établissements d'enseignement et autres, aux organisations de la collectivité et aux media. Grâce à ses déléguées et ses correspondantes réparties dans les régions urbaines et rurales de la Colombie-Britannique et du Yukon, le groupe contribue également à améliorer les communications entre les femmes

et à développer les compétences de celles qui n'ont eu auparavant que très rarement l'occasion de communiquer avec les femmes vivant dans des régions isolées, soit les femmes autochtones, les femmes des groupes ethno-culturels et celles qui ont un faible revenu.

Association nationale des secrétaires

\$12,500 pour permettre à cette association d'organiser, dans quelque 40 villes où l'association compte des sections locales, des débats visant à sensibiliser le public au rôle de la secrétaire. Les animateurs des débats étaient des dirigeants d'entreprises, des chefs syndicaux, des secrétaires et des représentants des mouvements de promotion de la femme. Ces personnes ont discuté du rôle que pourraient jouer les secrétaires dans les affaires, l'industrie et le gouvernement, ainsi que des restrictions qui les briment.

DIRECTION DU MULTICULTURALISME

En 1975-1976, la Direction a administré un certain nombre de programmes destinés à favoriser l'avènement d'une société où tous les particuliers et tous les groupes auront les mêmes chances de s'épanouir et d'exprimer leur identité culturelle, en tant que membres à part entière de la société canadienne.

Liaison avec les groupes ethniques

La liaison a été assurée par des agents spécialisés dans les problèmes d'un ensemble particulier de groupes ethno-culturels, à savoir les Africains et les Antillais, les Méditerranéens, les Scandinaves, les Asiatiques et les Slaves. Au cours de l'année, ces agents ont offert des services de consultation et de liaison et ils ont, au niveau national, aidé les communautés et les organisations ethno-culturelles dans leur action pour le progrès social. Ils ont également dispensé informations et conseils aux agents régionaux de Ministère, ainsi qu'à divers services d'autres ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux. Les agents ont de plus participé aux programmes par lesquels la Direction fournit des services techniques, des renseignements et des fonds à des initiatives qui concourent à la réalisation de ses objectifs en matière de progrès social: subventions aux projets, centres multiculturels et moyens d'enseignement des langues non officielles.

Subventions de projets au titre du multiculturalisme

Les subventions versées aux termes de ce programme aident des groupes et des organisations bénévoles dont l'action correspond à la politique de multiculturalisme du Canada et poursuit ses objectifs fondamentaux: encourager les groupes ethniques du

Canada à conserver et à développer leur patrimoine culturel ou se faire connaître et apprécier auprès des Canadiens.

Au cours de l'exercice financier 1975-1976, des projets nationaux et régionaux ont reçu en tout 537 subventions, pour un montant total de \$1,871,164.

Centres multiculturels

Le programme des centres multiculturels a permis aux groupes ethno-culturels du Canada de formuler eux-mêmes des programmes et des politiques susceptibles d'accroître les échanges et la communication entre les groupes de diverses cultures.

Grâce à ce programme, les associations qui regroupent plusieurs groupes ethno-culturels d'une même collectivité ont bénéficié de subventions de fonctionnement qui leur ont permis de se procurer les ressources humaines et matérielles dont elles avaient besoin pour coordonner leurs discussions, séances d'étude, représentations théâtrales, expositions, rencontres amicales et services d'orientation. En 1975-1976, le programme des centres multiculturels a versé en tout \$258,325 à 14 centres répartis dans tout le Canada.

Moyens d'enseignement des langues non officielles

Ce programme, encore expérimental, a été établi pour remédier à l'insuffisance qualitative et quantitative du matériel didactique dont disposent actuellement les membres des groupes ethno-culturels et les enfants d'immigrants désireux de conserver leur langue ancestrale. Des subventions sont versées à des groupes de la collectivité pour leur permettre de mettre au point et de produire, dans le contexte canadien, des manuels et du matériel didactique audio-visuel (diapositives, films, bandes vidéoscopiques, etc.) pour l'enseignement des langues non officielles qui est dispensé principalement dans les écoles supplémentaires.

Au cours de l'exercice financier 1975-1976, \$80,505 ont ainsi été versés à des groupes de tout le Canada pour les aider à produire des manuels destinés aux écoles supplémentaires et à quelques écoles publiques, notamment en Alberta et au Manitoba.

Service d'analyse de la presse ethnique

Au cours de l'année, le Service d'analyse de la presse ethnique a reçu plus de 200 journaux et périodiques publiés en plus de 30 langues, et les a fait analyser par 15 analystes travaillant à contrat; l'information recueillie a servi à préparer la Revue de la presse ethnique canadienne, une publication mensuelle à tirage limité, distribuée à des agents et aux bibliothèques de divers ministères et organismes gouvernementaux. Le Service a également

assuré la liaison avec la Fédération de la presse ethnique du Canada et ses quatre associations affiliées, soit celles de Toronto, Montréal, Winnipeg, et Vancouver.

Pour aider les analystes à accomplir efficacement leur travail, les responsables du service ont organisé une journée de formation en cours d'emploi, pendant laquelle ils ont exposé aux analystes les objectifs du programme de multiculturalisme et discuté avec eux de la qualité exigée et des méthodes à employer.

Entités culturelles canadiennes

Le programme des entités culturelles canadiennes vise à rendre la société canadienne plus représentative, sous tous ses aspects, de la réalité du multiculturalisme au Canada. Le gouvernement espère que les Canadiens, quand ils percevront mieux le multiculturalisme comme partie intégrante de leur société, seront capables de le mieux comprendre et de le mieux accepter.

Le Conseil provincial des arts populaires a organisé au cours du mois de juillet, à Ottawa, en vertu d'un contrat qui le liait au gouvernement fédéral, un festival folklorique multiculturel national. Plus de 400 participants, venus des quatre coins du pays et représentant diverses cultures, ont donné des représentations qui, en moyenne, ont attiré chacune 2,000 spectateurs. Le programme des entités culturelles canadiennes a également secondé de nombreux festivals folkloriques locaux et régionaux.

Le Festival multiculturel d'Ottawa a pris une nouvelle dimension grâce au "Crafts Festival - Festival d'artisanat" qu'a organisé le Conseil canadien de l'artisanat, organisme également lié par contrat au gouvernement fédéral. Des artisans venus de tous les coins du pays ont, pendant tout le mois de juillet, travaillé en public. Les visiteurs ont pu s'initier aux formes d'artisanat de leur choix, parfaire leurs connaissances et apprendre de nouvelles techniques. La moyenne des visiteurs a été établie à environ 5,000 par semaine.

Le second Festival annuel de théâtre multiculturel a été organisé à Québec par l'Association du théâtre multiculturel; sept troupes venues de diverses régions du Canada y ont participé. Les représentations ont attiré passablement de spectateurs et dans certains cas, on a même joué à guichet fermé. Par ailleurs, un concours national d'auteurs dramatiques a été organisé et la pièce gagnante, "The Felcher" a été jouée lors du Festival de théâtre multiculturel de l'Ontario. Enfin, l'Association du théâtre multiculturel s'est accrue de nouvelles sections à Winnipeg, Montréal et Vancouver. Le programme a contribué à la réalisation de ces projets.

Avec l'aide financière du gouvernement fédéral, la Coalition nationale des Noirs a commencé à préparer la participation du Canada au second Festival international des arts nègres de Lagos.

Le livre de recettes de différents groupes ethniques au Canada de Sondra Gotlieb, et L'Ouest canadien - les meilleures terres nouvelles, une histoire illustrée de l'immigration en 1890 et 1914, de Jean Bruce, sont prêts à être publiés. De plus, on est en train de monter une exposition de photographies à partir de ce dernier ouvrage. Enfin le programme a considéré l'importance de constituer une riche collection d'ouvrages pour enfants reflétant le caractère multiculturel de notre pays.

Programme des études multiculturelles

Guidé par le Comité consultatif pour les études ethniques canadiennes, le programme des études multiculturelles a poursuivi son programme de professeurs invités et a versé à quatre universités (Université du Nouveau-Brunswick, Université Dalhousie, Université de Waterloo et Université de Victoria) une contribution financière qui leur a permis d'inviter chacune un professeur. Pendant la même période, le programme des études multiculturelles a également financé plusieurs spécialistes invités à donner des conférences sur des sujets ayant trait au multiculturalisme. En 1975-1976, ce programme a déboursé un montant total de \$60,750.

Le rapport de l'Étude sur les langues non officielles a été rendu public par le Ministre chargé du multiculturalisme, et distribué à diverses bibliothèques et institutions, ainsi qu'à des particuliers. On a décidé de publier ce rapport sous forme de livre, et il devrait paraître au début du nouvel exercice financier.

L'Étude sur les attitudes des groupes majoritaires est achevée et un sommaire en a été rendu public; le rapport final sera révisé par le Secrétariat d'État au cours de la prochaine année financière et est censé paraître à la fin de la même année.

La qualité du contenu multiculturel des programmes scolaires dans l'ouest du Canada a également fait l'objet d'une étude; à ce sujet, un colloque doit d'ailleurs avoir lieu à Vancouver en octobre 1976.

Dans la série des histoires ethniques, le Ministère a reçu et accepté quatre nouveaux volumes: les Japonais, les Polonais, les Portugais et les Écossais. La série sera copubliée par la maison McClelland and Stewart, et le ministère des Approvisionnements et Services. Des invitations à écrire l'histoire des Noirs, des Estoniens, des Slovénes, des Suisses et des Finlandais ont été lancées. À la fin de l'année 1975-1976, 25 ouvrages d'histoire avaient été commandés.

Conseil consultatif canadien du multiculturalisme

Le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme donne des avis au Ministre chargé du multiculturalisme sur les questions

ayant trait à l'élaboration de la politique. La composition du C.C.C.M. reflète la diversité ethno-culturelle de la société canadienne et la répartition régionale des groupes.

Le C.C.C.M. a été créé en mai 1973; il a présenté son premier rapport au Ministre le 14 décembre 1974, et celui-ci l'a déposé à la Chambre des communes le 19 juin 1975. Enfin, lors de l'assemblée nationale tenue les 20 et 21 juin 1975, le Ministre a donné des réponses détaillées aux recommandations contenues dans le premier rapport annuel du Conseil.

Au cours de l'année, le C.C.C.M. a accepté, à la demande du Ministre, d'organiser les 13, 14 et 15 février 1976 à Ottawa la deuxième Conférence canadienne sur le multiculturalisme. Des représentants des deux groupes de langue officielle et des divers groupes minoritaires ont été invités. Le programme a été conçu de façon à leur permettre de faire connaître leur point de vue sur le multiculturalisme.

Le Comité directeur et les cinq conseils régionaux de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique ont tenu des réunions régulières au cours de l'année.

Orientation des immigrants

La Direction a aussi continué d'administrer les accords fédéraux-provinciaux relatifs à l'enseignement de l'anglais et du français aux immigrants adultes. Le gouvernement fédéral a versé aux provinces \$1,130,000 aux termes de l'Accord relatif aux cours de langue, et \$158,115 en vertu de l'Accord relatif aux manuels de langue. La répartition entre les provinces s'établit comme suit:

<u>Cours de langue</u>		<u>Manuels de langue</u>	
Québec	- \$156,107.25	Québec	- \$42,931.33
Ontario	- 711,608.03	Ontario	- 83,541.48
Alberta	- 247,818.63	Alberta	- 25,533.13
Manitoba	- 7,556.92	Manitoba	- 5,962.34
Nouveau-Brunswick	- 798.31	Nouvelle-Écosse	- 146.84
Nouvelle-Écosse	- 6,110.86		

DIRECTION DES CITOYENS AUTOCHTONES

La Direction des citoyens autochtones vise avant tout à aider les autochtones à déterminer leurs besoins et à commencer activement à se développer en tant que Canadiens.

En 1975-1976, la Direction a administré six programmes dans ce but.

Les migrants autochtones

Ce programme d'une durée de cinq ans, amorcé en 1972, vise à encourager les autochtones à élaborer et à entretenir des programmes et des services destinés à aider ceux d'entre eux qui quittent leurs collectivités pour s'adapter au milieu urbain, surtout par la création de l'exploitation de centres d'accueil.

Les centres d'accueil reçoivent des subventions pour certains frais de fonctionnement, ce qui leur permet de poursuivre leurs activités, d'attirer et de garder un personnel compétent et, puisque le programme est réparti sur cinq ans, d'entreprendre une planification à long terme. En 1975-1976, 62 centres d'accueil ont bénéficié d'un total de \$2,131,809.30 pour leurs frais de fonctionnement. Par exemple, le centre d'accueil de Toronto a reçu \$64,112.50.

Des subventions d'immobilisations ont été fournies aux centres d'accueil pour les aider à couvrir les frais d'achat, de construction ou de rénovation de bâtiments. Des modèles théoriques de centres d'accueil ont été mis au point en collaboration avec les membres de la direction de l'Association nationale des centres d'accueil et de la Société centrale d'hypothèques et de logement. En 1975-1976, \$445,260.01 ont été versés à 11 centres d'accueil sous forme de subventions d'établissement. L'un des centres, qui ont bénéficié d'une aide dans le cadre de ce programme, se trouvait à Halifax. Ce centre a reçu des fonds d'équipement d'un montant total de \$58,250.

En 1975-1976, l'Association nationale des centres d'accueil a reçu des subventions totalisant \$30,000 en vue de la tenue de son assemblée annuelle et de quatre réunions du conseil d'administration. Elle a également obtenu une subvention de fonctionnement de \$30,000, qui représentait deux fois la somme contribué par les centres membres eux-mêmes.

Programme de communications sociales des autochtones

Le Programme de communications sociales des autochtones a été approuvé par le Cabinet et le Conseil du Trésor au début de 1974. Des subventions sont accordées au titre de deux sous-programmes, soit les Organisations ressources fournissant des fonds aux sociétés de communication créées pour répondre aux besoins de

communication de tous les autochtones dans une région donnée; d'autre part, les Journaux des associations autochtones, par l'intermédiaire desquels une subvention maximale de \$25,000 est mise à la disposition des associations admissibles qui bénéficient d'un financement de base du Ministère et l'Association nationale des centres d'accueil. En 1975-1976, dix-neuf subventions, d'un montant total de \$1,546,000 ont été accordées, dont dix étaient destinées à des journaux d'associations autochtones.

Au cours de l'année financière, la Société autochtone de communications sociales de l'Alberta a été la plus grande organisation qui ait été financée par le Secrétariat d'État dans le cadre de ce programme; elle a reçu \$300,000 sous forme de subventions. Au cours de ces dix années d'existence, l'Association, qui au début ne produisait qu'une émission radiophonique hebdomadaire de 15 minutes, en est venue à réaliser des films, des bandes vidéoscopiques, des émissions de radio diffusées par huit stations, et des émissions éducatives à la radio et à la télévision. Elle offre également des services de consultation, s'occupe de théâtre, et assure la formation de dix étudiants autochtones dans les collèges communautaires en ce qui concerne tous les aspects des communications.

Financement de base et communications

Ce programme a pour but de permettre aux autochtones, par l'intermédiaire de leurs associations provinciales, territoriales et nationales, d'élaborer eux-mêmes des lignes de conduite et des programmes susceptibles de favoriser leur développement.

Des subventions pour le financement de base sont octroyées aux associations qui sont manifestement appuyées par leurs membres reconnus. Les fonds servent à assumer leurs dépenses administratives liées au personnel, les traitements et les services spéciaux, ainsi que les frais de déplacement, la location de bureaux et le coût des réunions. Le programme de financement de base contribue aussi à acquitter le coût des agents de liaison et de développement, c'est-à-dire les personnes qui assurent une liaison directe entre les membres du bureau de direction des associations et les collectivités locales.

En 1975-1976, le programme de financement de base a fourni des fonds à 36 associations autochtones regroupant plus d'un million de personnes. Ce nombre comprend les trois associations nationales, soit le Conseil national des autochtones du Canada, qui représente les Métis et Indiens non inscrits du Canada, la Fraternité des Indiens du Canada, qui représente les Indiens inscrits, et l'Inuit Tapirisat du Canada (l'association nationale des Inuit), et 33 associations provinciales, régionales et territoriales.

Les jeunes autochtones

Il s'agit d'un programme de subventions destiné à permettre aux jeunes autochtones de s'initier par eux-mêmes à l'animation en participant à des conférences, des séminaires et des colloques. En 1975-1976, un total de \$281,242 a été dépensé dans le cadre du programme des jeunes autochtones.

La plupart des subventions destinées aux jeunes autochtones étaient axées sur des projets de sensibilisation culturelle dans diverses régions. À l'échelle nationale, l'Association des étudiants autochtones en droit a encore reçu des subventions pour son assemblée annuelle et les réunions de son comité directeur.

Parmi les projets financés, mentionnons le Camp de retraite des Indiens, situé dans les Rocheuses (Alberta). Les jeunes autochtones des régions rurales et urbaines ont participé à un colloque interculturel de cinq jours. Il s'agissait de permettre à chacun de partager et de renforcer leur culture.

Le Groupe pour l'expansion des Micmacs a également reçu des subventions pour la tenue de colloques à l'intention des jeunes autochtones inscrits et non inscrits de la Nouvelle-Écosse. Ce projet visait à permettre aux jeunes de discuter de leurs besoins et d'établir leurs priorités en ce qui concerne les problèmes de la population micmac.

Les femmes autochtones

Ce programme a pour objectif de permettre aux groupes de femmes autochtones de commencer à jouer un rôle actif dans l'évolution générale des autochtones, et de participer à l'étude des questions qui les concernent. Des subventions ont été accordées à des projets accessibles à toutes les femmes de descendance autochtone, qu'elles soient inscrites ou non inscrites. En 1975-1976, un total de \$299,099.60 a été accordé, sous forme de subventions, pour divers projets.

Entre autres, l'Association canadienne des femmes autochtones a reçu une aide financière pour organiser des réunions du comité directeur et du conseil d'administration et une conférence nationale. Cette association vise à trouver des solutions aux problèmes qui touchent les femmes autochtones, en encourageant ces dernières à jouer un rôle plus positif et plus actif pour trouver la place qui leur revient dans la société canadienne.

Le Comité national pour la défense des droits des Indiennes a également reçu une aide financière pour organiser une réunion de son comité directeur et une conférence nationale. Ce comité a pour but principal de traiter des questions relatives à la perte du statut des Indiennes mariées à une personne non inscrite.

À l'échelle régionale, la plupart des associations provinciales des femmes autochtones ont reçu des subventions pour leur assemblée annuelle et d'autres programmes communautaires comme la formation d'animateurs et la création de garderies de jour. Voici certains projets financés à l'échelle régionale.

Les femmes inuit de Happy Valley ont reçu des fonds pour rassembler et publier des légendes et des chants inuit dans le principal but de conserver la langue et la culture inuit. Anduhyaun, foyer pour jeunes femmes autochtones de Toronto, a reçu des subventions pour organiser des colloques axés sur l'animation culturelle et l'éducation. Au nord (Saskatchewan) le centre des femmes autochtones de Buffalo Narrows a reçu une subvention pour mettre en oeuvre un programme d'initiation à l'artisanat de six mois, dans le cadre des activités destinées aux femmes autochtones.

À l'occasion de l'Année internationale de la femme, le Programme des femmes autochtones a, par le biais du gouvernement fédéral, apporté sa collaboration à d'autres programmes de promotion de la femme afin de trouver les moyens d'aider les femmes indiennes, inscrites ou non inscrites, et inuit à mettre en oeuvre des projets communautaires, en particulier dans les domaines de la famille, de la santé, de l'éducation et de la culture. Des subventions ont été accordées pour organiser trois assemblées nationales et des colloques à l'intention des femmes autochtones. Cinq femmes autochtones ont participé, à Mexico, à la Conférence mondiale des Nations Unies tenue à l'occasion de l'Année internationale de la femme. Deux autres ont participé à la Conférence mondiale de l'AIF à Berlin, et une autre a représenté l'Association des femmes autochtones du Canada à la première conférence internationale de la population indigène à Port Alberni (Colombie-Britannique).

Dans le cadre de l'Année internationale de la femme, on a mis au point un projet spécial visant la préparation d'un livre qui réunit des biographies de femmes autochtones qui se sont elles-mêmes intéressées à leur peuple et à leur activité.* En outre, vers la fin de l'année financière, l'Office national du film a commencé la production d'un film sur les femmes autochtones. Le Programme de promotion de la femme participera à la réalisation du film.

* Le livre sera publié à l'automne 1976.

Fonds de développement

Ce fonds est destiné à encourager la population autochtone à s'intéresser davantage à ses affaires et à celles de la société canadienne en général. Des subventions ont été accordées à des groupes autochtones et à des groupes non autochtones intéressés, pour aider à financer des projets inédits et novateurs.

En 1975-1976, \$172,000 ont été accordés grâce au fonds de développement. Au nombre des projets subventionnés, mentionnons l'Institut Nishnawbe en Ontario, et le collège communautaire Manitou de La Macaza (Québec). Il s'agit d'établissements culturels et éducatifs qui encouragent les autochtones à mettre en oeuvre des projets axés sur leur culture et leurs traditions.

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ENREGISTREMENT DE LA CITOYENNETÉ

En 1975, 140,688 personnes ont acquis la citoyenneté canadienne et 142,278 Canadiens ont obtenu des certificats de preuve de citoyenneté.

Dans le cadre du programme d'élargissement des services d'enregistrement, une Cour de la citoyenneté canadienne a été établie en juillet dernier sur la promenade Dufferin à Toronto. Cette Cour offre maintenant la gamme complète des services de l'enregistrement de la citoyenneté; auparavant, elle était chargée uniquement de recueillir les demandes de citoyenneté. Un bureau de la citoyenneté a été ouvert à Peterborough, en décembre dernier, et un autre a été installé au centre des services sociaux du Britannia Centre à Vancouver. L'installation de la Cour de la promenade Dufferin porte à 15 le nombre des Cours de la citoyenneté au Canada; avec le bureau de Peterborough, on compte 15 cours auxiliaires n'offrant pas tous les services d'enregistrement. Au cours de l'été de 1975, le bureau itinérant doté de matériel audio-visuel a été mis en service; il a fait des arrêts dans des foires régionales, des centres commerciaux et dans les régions de l'Ontario qui n'ont pas facilement accès aux services d'enregistrement de la citoyenneté.

Le projet de loi C-20, intitulé Loi concernant la citoyenneté, qui avait franchi l'étape de la première lecture à la Chambre des communes en octobre 1974, a été présenté en deuxième lecture en mai 1975. La deuxième lecture a pris fin le 28 janvier 1976 et le projet de loi a ensuite été soumis au Comité permanent de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts. Les auditions et les délibérations ont commencé le 24 février 1976. La nouvelle Loi est, contrairement à l'ancienne, empreinte de libéralisme, et élimine de nombreuses iniquités. Elle accorde le même traitement aux hommes et aux femmes, réduit la période de résidence réglementaire et traite tous les immigrants sur un même pied, quelle que soit leur origine.

Les Cours de la citoyenneté de tout le Canada ont tenu de nombreuses cérémonies et réceptions d'accueil à l'intention des nouveaux citoyens. Le gouverneur général a assisté aux cérémonies spéciales qui ont eu lieu à Fredericton, Halifax, Calgary et Toronto et a remis, à ces occasions, les certificats de citoyenneté aux néo-Canadiens qui en avaient fait la demande.

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

Le Sous-secrétaire d'État adjoint à la gestion intégrée, les directions générales et les directions qui composent le Secteur de la gestion intégrée ont coordonné les travaux du Ministère en matière de planification, de recherche et d'évaluation, offert des services de consultation et de soutien, et exercé d'autres fonctions qui ont trait à la gestion du Ministère dans son ensemble.

À l'occasion de l'Année internationale de la femme en 1975, un programme spécial a eu pour objectif d'assurer de plus grandes chances aux femmes au sein du Ministère. La coordonnatrice des activités de l'AIF, rattachée au cabinet de Sous-secrétaire d'État adjoint, a organisé un certain nombre de colloques dits de "sensibilisation" à l'intention du personnel de gestion et du personnel en général. On a aussi effectué dans le cadre de ce programme un examen des méthodes et du comportement du personnel de gestion et, d'une manière générale, de la situation de la femme au sein du Ministère. On a de plus élaboré des plans qui permettront de poursuivre certains programmes après 1975. Perception, une publication bimestrielle interne, traitait principalement de l'activité des femmes dans le Ministère et de questions se rapportant à l'Année internationale de la femme. Le dernier numéro de Perception a paru en décembre 1975.

Feu Jean Boucher a quitté le Sous-secrétariat d'État pour devenir sous-ministre des Travaux publics en mai 1975 et André Fortier est devenu Sous-secrétaire d'État le 24 novembre 1975. Le Sous-secrétaire d'État adjoint à la gestion intégrée, Gerald Rayner, a occupé le poste de Sous-secrétaire d'État par intérim à partir du début d'août jusqu'à l'arrivée de M. Fortier.

SECRETARIAT DU MINISTÈRE

Durant sa deuxième année d'activité, le Secrétariat du Ministère a continué de fournir des services administratifs au Ministre.

Au cours de l'année, la Section de la correspondance ministérielle a traité près de 7,000 lettres concernant des demandes de renseignements ou des commentaires adressés au Secrétaire d'État. Environ 305 questions ont été posées au Secrétaire d'État par des députés en 1975-1976. Le Secrétariat a assuré la coordination de la recherche des éléments de réponse pour le Ministère et les organismes dont le Secrétaire d'État répond devant le Parlement, ainsi que la préparation des réponses pour la signature

du Ministre. Le Secrétariat a eu la responsabilité d'établir un service de liaison entre les principaux programmes de subventions du Ministère et les parlementaires.

Le Secrétariat a été également chargé de la sécurité du Ministère et des travaux de secrétariat du Comité de gestion du Sous-secrétaire d'État.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION,
DES SYSTÈMES ET DES SERVICES

Modifications de l'organigramme

Certaines modifications sont intervenues dans la structure de la Direction générale (l'organigramme de la page 3 en fait état). Dans certains cas, il fallait concentrer les services et réduire le personnel; dans d'autres, il fallait s'adapter à de nouvelles situations. Deux anciennes directions, soit les Services de gestion et Politique, planification et systèmes ont été regroupées pour former la Direction générale de la planification, des systèmes et des services. Au même moment, la Direction de la vérification financière et du contrôle des opérations était placée sous la responsabilité immédiate du Sous-secrétaire d'État adjoint, Gestion intégrée.

Direction de la planification, de l'évaluation et du développement

Les processus de planification en usage dans le Ministère ont été perfectionnés; en particulier, la Direction a établi un nouveau système pour la préparation des prévisions de programme. Un comité de recherches a été formé pour réviser et commenter les propositions de travaux de recherches. Des membres de la Direction ont participé à plusieurs études de politiques et de programmes touchant des sujets tels que les aspects socio-culturels des affaires urbaines, les répercussions socio-culturelles de l'informatique et le programme de multiculturalisme. Par suite du programme de restrictions budgétaires du gouvernement, ce secteur d'activité a été considérablement réduit vers la fin de l'année.

Direction des services administratifs

La Direction des services administratifs a continué d'offrir à tout le Ministère un vaste éventail de services dans les domaines suivants: logement, télécommunications, bibliothèque, matériel et gestion des écritures. Au cours de l'année, la direction a continué son programme d'amélioration de la gestion pour accroître l'efficacité et l'utilité de ces services.

Direction de l'informatique

La Direction de l'informatique, précédemment connue sous le nom de Direction des systèmes d'information de gestion, a continué de fournir à un certain nombre d'utilisateurs du Ministère des services de traitement électronique des données (TED). On a remarqué un accroissement de la portée et de la diversité des projets qui ont utilisé les systèmes TED au cours de l'année. La Direction a participé à la réalisation de 15 projets, allant du système complexe de contrôle de la production du Bureau des traductions au rôle relativement mineur qu'elle a joué dans la préparation, la conversion et le traitement de données pour le Programme de service communautaire étudiant.

Une des principales applications à la linguistique a été la centralisation de toutes les données terminologiques disponibles dans une banque provisoire de données en vue de leur épuration et de leur utilisation par la suite. La création d'une telle banque a été considérée comme une étape importante vers l'objectif ultime, soit un système de terminologie entièrement intégré.

Direction de l'organisation et des méthodes

Le personnel a continué de participer à d'importants projets à long terme concernant, notamment, la Banque de terminologie du Bureau des traductions et la restructuration de l'Enregistrement de la citoyenneté et de ses méthodes administratives.

On a établi des lignes directrices pour plusieurs secteurs, notamment lors de la révision des propositions de changements dans la structure du Ministère, lors de la préparation des manuels et directives administratives, et lors des signatures de contrats de service.

Plusieurs changements ont été apportés dans les domaines des ressources financières et humaines pour la collecte et l'étude des données. De nouveaux systèmes d'entrée ont été mis en vigueur, ce qui a contribué à rendre les résultats plus justes et plus fiables.

Direction de la gestion financière

La Direction était responsable de la planification et des analyses financières; il lui incombait d'émettre les chèques et de procéder aux apurements nécessaires; d'offrir ses conseils et de procéder aux contrôles requis en ce qui a trait aux contrats et aux recommandations au Conseil du Trésor; de veiller au fonctionnement des systèmes de contrôle des opérations financières et au respect des normes de contrôle. Elle était également responsable de l'apurement et de la distribution de tous les états financiers, de la vérification de tous les comptes et du traitement final de toutes les transactions.

La Direction a amélioré les systèmes de gestion du Ministère en révisant entièrement le système de codage. Ce nouveau système, qui doit entrer en vigueur en 1976-1977, réduira les erreurs et accélérera la comptabilité du Ministère tout entier. Les méthodes comptables ont été modifiées pour répondre autant aux besoins de fonctionnement et de planification des gestionnaires qu'aux exigences comptables des agences centrales. Enfin, un projet à long terme a vu le jour pour réviser les manuels de procédures financières en usage dans le Ministère.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL

Durant l'année à l'étude, une attention spéciale a été apportée à l'organisation, à la planification et à l'amélioration des systèmes. Précédemment, les services du personnel affecté au Bureau des traductions étaient séparés du reste de la Direction. L'année 1975 a vu la réunification de tous les services du personnel sous un même toit. Une nouvelle division a été créée qui s'occupe de la planification, de la recherche et de la vérification. Cette dernière fonction est une exigence accompagnant la délégation des pouvoirs en matière de dotation et de classification.

Une étude sur la qualité de vie au travail a été effectuée et une expérience pilote parrainée par le Conseil du Trésor était en cours à la fin de l'année financière. Le but de cette expérience est de rendre le travail plus satisfaisant pour l'employé tout en améliorant sa production. Dans ce contexte, les groupes sont invités à s'autogérer et reçoivent toute latitude pour décider de leur organisation, du choix des méthodes de travail et de tout ce qui concerne leur vie quotidienne à l'intérieur des seules contraintes de salaires (fixés par la convention collective) et d'un certain rendement (justification de leur existence).

En juillet, la Direction générale du personnel procédait à une importante expansion de la Direction de la formation et du perfectionnement, avec mission de mieux répondre aux besoins de formation et d'organiser des activités internes. Entre le 1er avril 1975 et le 31 mars 1976, 91 employés ont suivi des cours de langue continue - 81 employés nommés conditionnellement, et 10 employés dont le poste était désigné bilingue pour les 12 prochains mois. Sur ce nombre, 48 sont devenus bilingues. Il y a eu seulement deux cas de défection; les autres continuent leurs études. Plus de 270 demandes d'inscription au programme ministériel dans la région de la capitale nationale ont été reçues et 111 employés ont été acceptés. Les cours offerts étaient des cours de langue seconde et des cours de perfectionnement de la langue seconde ou même maternelle. Seize employés étaient inscrits aux cours cycliques: 2 à Halifax; 1 à Moncton; 1 à Montréal, 8 à Toronto; 2 à Winnipeg; 1 à Edmonton et 1 à Vancouver.

À la suite de la délégation accrue des pouvoirs de classification, le Ministère a décidé de décentraliser l'autorité de classifier les postes. La section de la classification a donc organisé des séances de formation à l'intention des gestionnaires afin qu'ils puissent participer, sous la direction d'un agent de classification, à l'évaluation des postes.

Pour marquer l'Année internationale de la femme, le Secrétariat d'État, en tant qu'employeur, a pris en 1975 un certain nombre d'initiatives destinées à faciliter la promotion de la femme; il a effectué des études sur les attitudes et les méthodes actuelles, lancé des programmes d'information, organisé des colloques et des séances de formation. Il a également commencé à préparer l'application de la politique du gouvernement, qui consiste à offrir des possibilités d'avancement égales aux hommes et aux femmes de façon à ce que, dans un laps de temps raisonnable, la répartition des hommes et des femmes au sein de la Fonction publique, par ministère, par groupe professionnel et par niveau, soit proportionnelle au nombre de personnes des deux sexes qui sont intéressées et compétentes.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION

L'organisation et les méthodes de la Direction générale ont fait l'objet d'une étude visant l'établissement d'une structure cohérente qui permette de fournir des services d'information adéquats aux cadres supérieurs et aux directeurs des programmes du Ministère. La nouvelle structure sera mise en place au cours de la prochaine année financière.

Les cadres de la Direction générale de l'information ont établi le fondement d'une approche globale pour mieux faire connaître le Ministère. Ils ont développé un plan d'action intégré visant la publicité et l'information pour chaque programme du Ministère. Un certain nombre de recommandations seront bientôt mises en application.

Dans le Secteur de la citoyenneté et du civisme, citons notamment la production d'affiches et de brochures dans le cadre des activités accomplies par le Ministère à l'occasion de l'Année internationale de la femme, ainsi que la contribution de la Direction générale à la série de colloques intitulée Échange 75. Des services de photographie et de rédaction ont également été fournis pour Perception, publication axée sur la condition féminine et diffusée au sein du Ministère. Au nombre des grands projets, mentionnons également la préparation d'un ouvrage sur les femmes autochtones du Canada, réunissant quelque 50 biographies d'Indiennes, de Métisses et de femmes inuit. La révision finale du manuscrit a été terminée cette année.

À l'occasion de la Conférence fédérale-provinciale sur les droits de l'homme, qui s'est déroulée en décembre dernier à Ottawa, la Direction générale a assumé la responsabilité des services de publicité et des relations avec les media, et a coordonné l'apport des quatre ministères fédéraux qui ont participé à la Conférence.

La Direction générale a été très active dans le domaine du multiculturalisme. Une vaste campagne publicitaire a été menée à l'échelle du pays dans plus de 100 journaux ethniques, paraissant en 38 langues et dialectes.

Un bulletin d'information bimestriel, Nouvelles multiculturelles, a été publié pour la première fois en février. Des brochures et des montages audio-visuels portant sur les programmes du multiculturalisme ont également été produits. Un rapport de recherche très détaillé portant sur dix langues non officielles a été produit à Toronto et révisé par la Direction.

La responsabilité de la publicité et des relations avec les media lors de la deuxième Conférence canadienne sur le multiculturalisme, qui s'est déroulée en février à Ottawa, incombait également à la Direction générale de l'information.

Dans le domaine de l'expansion du bilinguisme, ont été diffusés cinq numéros de la revue Les cahiers du bilinguisme - publication qui a fait peau neuve au cours de l'année - ainsi que deux brochures: Programmes des langues officielles et Direction des groupes minoritaires de langue officielle.

Une campagne publicitaire a été menée à Ottawa, à Toronto et à Montréal dans le cadre des activités de Festival Canada 1975; on a notamment distribué des brochures, ainsi qu'un grand nombre d'affiches, de napperons et de maillots. La Direction générale a également élaboré des moyens d'interpréter le plus fidèlement possible la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels (C-33) à l'intention des groupes particuliers touchés par ce texte législatif.

Le service audio-visuel a assuré la coordination de la production des éléments audio-visuels et graphiques de la Direction générale. Il a fourni des conseils en matière de conception et assuré le contrôle de la qualité et des aspects techniques de tous les produits audio-visuels et imprimés. Ce service a assuré la conception et la production de 24 nouvelles publications, de 8 rééditions, de 10 affiches et de 21 autres imprimés. Il a achevé la production de trois montages audio-visuels, conçu une nouvelle présentation graphique pour les publications liées au multiculturalisme, ainsi que pour les cahiers de presse, la page couverture des discours et les communiqués.

En plus d'assurer la liaison, à diverses occasions, entre les divers organes d'information et le Ministre ou les cadres supérieurs du Ministère, le service de presse a préparé, produit et distribué 115 communiqués et 41 discours. Ce service a également réorganisé son système de coupures de presse afin d'y inclure la presse parlée.

Le service de création a planifié et rédigé, dans les deux langues officielles, tous les documents produits par la Direction générale de l'information au cours de l'année financière 1975-1976. Ce service a été chargé de la recherche, de la rédaction, de la préparation, de la révision et de la correction d'épreuves de documents à imprimer, ainsi que de la préparation de quelques discours et de scénarios pour montages audio-visuels. On a de plus fait appel aux services bilingues du service pour revoir l'information au sujet du Ministère insérée dans des publications externes comme des annuaires, des almanachs, des guides et des revues professionnelles.

Le service de création a de plus répondu aux demandes de renseignements par téléphone et par lettre. Au cours de l'année 1975-1976, le service a distribué plus de 173,850 publications, et répondu à 5,111 demandes de renseignements et de publications.

DIRECTION DE LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE ET DU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS

Durant l'année financière à l'étude, la Direction a rempli ses postes vacants. La Direction a fourni des services de vérification financière selon les exigences du Conseil du Trésor, et a rédigé un manuel de contrôle interne. De plus, la Direction a effectué des vérifications régulières, autant financières qu'opérationnelles, des programmes de Voyages-Échanges (Citoyenneté et civisme), du Bureau des festivals de film (Affaires culturelles), des Centres d'accueil des autochtones (Citoyenneté et civisme), des Services administratifs (Gestion intégrée), des Ressources financières (Gestion intégrée) et des Voyages et déménagements (Gestion intégrée).

La Direction a fourni des services spéciaux aux gestionnaires du Ministère lors de l'abolition de la Compagnie des jeunes Canadiens et lors de la revue des directives financières de certains programmes de subventions.

Enfin, la Direction a agi en tant qu'agent de liaison lorsque des contrôles spéciaux ou sectoriels ont été faits par des vérificateurs de l'extérieur.

Tableau 9 . ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES 1975-1976

Nom du programme	<u>Revenus</u>		<u>Dépenses</u>	
	<u>1974-1975</u>	<u>1975-1976</u>	<u>1974-1975</u>	<u>1975-1976</u>
Administration *	\$ -	\$ -	\$ 5,988,118	\$ 9,746,961
Expansion du bilinguisme	-	-	93,554,701	114,463,872
Arts et culture **	-	-	4,683,994	8,051,262
Aide à l'éducation	-	-	822,101	1,425,061
Éducation postsecondaire paiements de rajustement	-	-	503,579,043	534,992,871
Traduction	-	-	24,138,106	31,796,403
Citoyenneté	<u>1,418,440</u>	<u>1,346,847</u>	<u>43,591,110</u>	<u>48,038,013</u>
Total **	<u><u>\$1,418,440</u></u>	<u><u>\$1,346,847</u></u>	<u><u>\$676,357,163</u></u>	<u><u>\$748,514,443</u></u>

* Comprend l'administration du cabinet du Secrétaire d'État, du cabinet du Ministre chargé du multiculturalisme, des bureaux du Sous-secrétaire d'État et des Sous-secrétaires d'État adjoints, et de toutes les directions générales du Secteur de la gestion intégrée.

** Les dépenses non budgétaires ne sont pas comprises dans cet état comparatif.